

INSTITUTO DE ESTUDIOS SOBRE
CONFLICTOS Y ACCIÓN HUMANITARIA

RAPPORT SUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
DE LA FEMME DANS
LE MILIEU RURAL EN ALGÉRIE

INSTITUTO DE ESTUDIOS SOBRE CONFLICTOS Y ACCIÓN HUMANITARIA
RAPPORT SUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA FEMME DANS LE MILIEU RURAL EN ALGÉRIE





**RAPPORT SUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LA FEMME
DANS LE MILIEU RURAL EN ALGÉRIE**

**PROJET DE RECHERCHE: DIAGNOSTIC TISSU ASSOCIATIF DE LA FEMME DANS LE DOMAINE RURAL DANS
LES RÉGIONS DE L'OUEST, la KABYLIE ET DJELFA EN ALGÉRIE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

Titre : Rapport sur le Mouvement Associatif et la Femme dans le Milieu Rural en Algérie

Auteure : Laurence Thieux. Chercheur de l'Institut d'Études sur les Conflits et l'Action Humanitaire. IECAH

Financée: Agence Catalane de Coopération au Développement

Edition : CERAI

Design et maquettage : Laia Pons Amaral

Design de la couverture : Laia Pons Amaral

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de l'IECAH et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant de l'avis de CERAI ni de celui de l'Agence Catalane de Coopération au Développement.

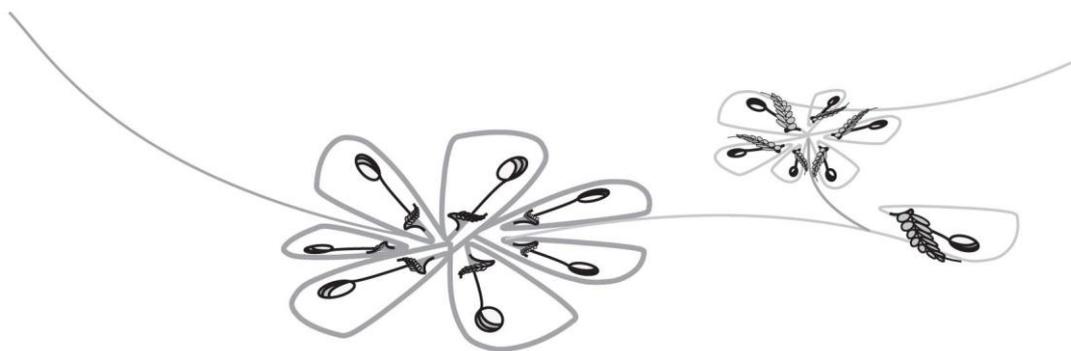


Licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported.

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF.....	1
I. INTRODUCTION.....	6
I.a. Objectifs du diagnostic et limites du champ de l'étude.....	8
I.b. Méthodologie.....	10
I.c. Portée de l'étude.....	12
I.d. Remerciements.....	13
II. CONTEXTE GENERAL.....	14
II.a. Contexte politique et mouvement associatif en Algérie : évolution historique, cadre légal et participation des femmes.....	15
II.b. Le contexte socio-économique de l'Algérie et le domaine agricole.....	27
II.c. le genre dans les politiques publiques et dans le domaine agricole et rural.....	32
III. RESULTATS DU DIAGNOSTIC.....	35
III.a. Le contexte socio-économique et le dynamisme associatif dans le milieu rural : particularités des régions ciblées par l'étude : l'Oranie, Kabylie et Djelfa.....	36
III.b. Typologie des associations féminines dans le milieu rural.....	40
IV. CONCLUSIONS.....	58
V. RECOMMANDATIONS ET LIGNES D' ACTIONS POSSIBLES.....	63
VI. ANNEXES.....	71
Annexe 1. Liste d'acronymes.....	72
Annexe 2. Bibliographie.....	75
Annexe 3. Liste des entretiens réalisés.....	81

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent diagnostic qui porte sur le mouvement associatif dans le milieu rural et la participation de la femme est le fruit d'une collaboration entre l'Institut d'Études sur les Conflits et l'Action Humanitaire (IECAH), un institut de recherche espagnol qui a consacré une bonne partie de son travail à l'étude de la société civile dans diverses sociétés du pourtour méditerranéen et une ONG espagnole comme le Centre d'Études Rurales et Agriculture International (CERAI) impliquée dans des projets de développement rural en Algérie. Il convient de souligner ici l'importance de l'articulation entre les réflexions issues de la recherche et l'expérience pratique des acteurs de la coopération.

Si bien de nombreuses études ont été consacrées ces dernières années à la société civile algérienne beaucoup plus rares sont celles qui se sont penchées sur le dynamisme associatif dans le milieu rural et encore moins sur les projets associatifs portés par les femmes ou destinés aux femmes.

Il convient de signaler qu'il ne s'agit pas ici d'une étude sociologique exhaustive du tissu associatif et de la participation de la femme dans le milieu rural en Algérie. La méthodologie suivie, la taille de l'échantillon choisi ainsi que la portée générale de l'étude ont permis cependant de dégager les principales tendances qui caractérisent l'échantillon d'associations choisi pour la réalisation de l'étude.

L'objectif du présent diagnostic vise à identifier les points faibles et les points forts de ces associations ainsi que les défis et opportunités auxquels elles doivent faire face dans les divers contextes d'intervention.

Le contexte social, économique politique et administratif au sein duquel les associations évoluent représentent autant de contraintes et d'opportunités qu'il convient d'analyser et de considérer dans la mesure où ceux-ci constituent bien souvent des déterminants clefs des succès ou échecs dans la réalisation de ces projets.

Au niveau politique et administratif la marge de manœuvre des associations est fortement limitée. Tout d'abord l'état d'urgence est toujours en vigueur et les dispositions légales qui régulent ce secteur sont suffisamment ambiguës pour permettre à l'administration de conserver un droit de regard et de contrôle sur l'activité des associations. Les effets du conflit qui durant la décennie des années 90 ont soumis la population algérienne à la terreur se font encore sentir aujourd'hui. En dépit du

retour au calme politique la société algérienne est toujours traversée par de profondes tensions sociales et économiques. Si l'islam politique a finalement échoué comme alternative au régime en place depuis l'indépendance en Algérie, il n'en reste pas moins que l'islam continue à avoir un poids prépondérant en Algérie.

Émulé par une opposition qui a construit son discours sur le retour à l'islam comme principal pilier de l'identité algérienne, le régime surenchérit et une partie des élites au pouvoir a montré son attachement aux valeurs traditionnelles. L'instrumentalisation politique de l'islam de la part du régime comme de l'opposition conflue et contribue à encren les comportements et mentalités vis-à-vis de la femme.

Même si leur statut a évolué au cours des dernières décennies elles sont toujours l'objet de fortes discriminations légales comme économiques et sociales. Les réformes de 2005 du code de la famille représentent il est vrai un progrès mais maintient encore de nombreuses dispositions discriminatoires. Malgré l'incorporation massive de la femme dans le système éducatif, le taux d'insertion professionnelle de la femme algérienne est encore faible par rapport à d'autres pays maghrébins et généralement cantonné dans certains secteurs d'activité. Leurs poids au sein des institutions politiques est aussi très minoritaire.

Elles n'ont pas non plus une forte présence au sein du mouvement associatif. Le mouvement féministe algérien, né dans les années 80 s'est construit et a articulé son discours en opposition au code de la famille, adopté en 1984. Dirigé par une élite proche des milieux politiques de gauche, le mouvement a été traversé par de profondes divisions et a en partie, perdu de sa vigueur. Le mouvement a été paralysé durant la décennie noire pris en étau entre les islamistes et la répression du régime. La violence qui a sévit durant ces années là a particulièrement touché le collectif des femmes.

C'est à partir des années 2000 que l'on retrouve un certain dynamisme associatif, principalement à caractère urbain. De nouvelles thématiques sont apparues venant structurer et dépolitiser aussi l'agenda de ces associations : la lutte contre la violence faite aux femmes ; les questions de santé ; la divulgation des droits.

Dans les campagnes, parler d'un dynamisme associatif féminin serait un bien grand mot. Il n'en reste pas moins que de nombreuses associations y ont été créées et que des expériences intéressantes y sont menées. Il s'agit d'un contexte beaucoup plus difficile car en général les femmes n'ont pas les mêmes acquis que dans le milieu urbain. La présence de la femme dans le domaine public y est beaucoup plus rare. Il

faut aussi signaler que de nombreux contrastes existent d'une région à l'autre. Les indicateurs en matière d'éducation, de santé mettent en évidence l'écart qui sépare l'indice de développement humain des femmes algériennes dans le milieu rural et celui qui prévaut dans le milieu urbain. Si le taux de scolarisation dans les zones urbaines atteint les 78,8% il n'est que de 64% dans le domaine rural. Le taux de natalité y est plus élevé : 2.19 en zone urbaine et 2.38 en zones rurales)¹. La polygamie y est beaucoup plus fréquente qu'en ville, leur accès aux infrastructures plus réduit. Leur indépendance économique très réduite. Seulement 13% des femmes disposent de leurs propres revenus dans le milieu rural. En ce qui concerne le tissu associatif la participation des femmes y est minoritaire.

L'analyse de l'échantillon d'associations qui ont fait l'objet de la présente étude nous a permis d'identifier les principaux points faibles et points forts de ces associations dans le but de dégager des possibles lignes d'actions destinées à renforcer la capacité d'action de ces associations et la participation des femmes.

Un premier élément à prendre en ligne de compte est la diversité des situations et contextes que présente le monde rural algérien ainsi que la prégnance des traditions qui ont une influence directe sur le statut de la femme. Le succès ou l'échec des projets mis en place dépendra beaucoup d'une bonne connaissance de l'espace d'intervention ainsi que de ses acteurs clefs.

Un des principaux atouts des organisations de femmes dans le milieu rural se trouve dans le travail de proximité que certaines de ces organisations réalisent. Leur bonne connaissance du terrain et en général les bonnes relations qu'elles ont tissées avec les différents acteurs locaux et leur entourage sont en grande partie les bases nécessaires pour réaliser leurs projets avec succès.

C'est grâce à la réputation qu'elles se sont forgées que nombre d'entre elles réussissent à susciter ou capter l'intérêt des femmes pour le projet associatif.

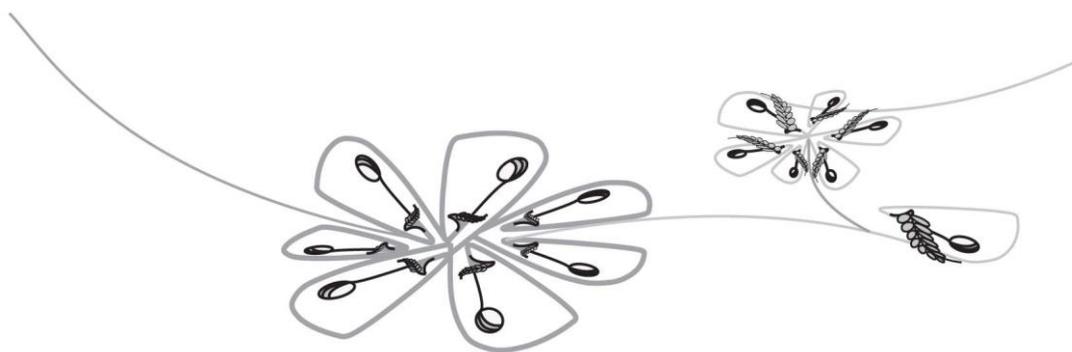
Néanmoins le tissu associatif dans le milieu rural est en général jeune et fragile. Dotée de ressources financières et matérielles très limitées ces jeunes associations manquent aussi de ressources humaines qualifiées pour inscrire leurs projets associatifs dans la durée. La plupart des associations ont du mal à stabiliser des équipes de travail et assurer une bonne transmission des expériences, formations et savoirs faire au sein de l'organisation. Le manque de personnel qualifié au sein des

¹ Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine : "Femme algérienne. Réalité et

organisations hypothèque aussi leur capacité de capter plus de financements. Les lignes de travail développées reproduisent en général le même modèle de projet sans que pour autant elles soient l'objet d'échanges entre les différentes associations. Il est vrai que les projets associatifs dans le milieu rural et plus encore ceux portés par des femmes et destinés aux femmes font face à de nombreuses entraves. Les besoins et les contraintes qui pèsent sur les femmes dans le milieu rural sont plus importants que dans le milieu urbain. Cependant bon nombre d'associations réalisent un travail de proximité dont le potentiel est parfois inégalement exploité. Malgré ces difficultés des expériences intéressantes et prometteuses ont commencé à voir le jour. Le soutien que certaines associations ont obtenu en termes de formation et de mise en réseau est susceptible de créer des synergies intéressantes. Il est donc important de continuer à soutenir ces associations tout en prenant en ligne de compte la grande diversité sociale, culturelle et économique que présente le milieu rural en Algérie d'où l'importance de réaliser un travail préalable d'identification pour que les stratégies mises en place gagnent en cohérence, pertinence et efficacité.

Données”.

I. INTRODUCTION



I. INTRODUCTION

Le présent rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le monde rural en Algérie est le fruit d'une initiative de l'ONG espagnole, Centre d'Études Rurales et Agriculture Internationale (CERAI), réalisée dans le cadre du projet de coopération sur le renforcement de la participation de la femme au mouvement associatif dans le milieu rural en Algérie, financé par l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD). Les partenaires locaux du projet sont : Tamari, Chougrani – APROSCH, APPEPT, APFFH, Assala, AWSTDF et Taneflith.

L'étude a été réalisée par Laurence Thieux, chercheur à l'Institut d'Études sur les Conflits et l'Action Humanitaire, un Institut de recherche qui a consacré une grande partie de ses travaux de recherches à l'étude du tissu associatif au Maghreb.

Il s'agit d'une initiative dont l'objectif premier est d'approfondir les connaissances sur le tissu associatif algérien afin de renforcer l'engagement de cette ONG dans la coopération au développement en Algérie ainsi que celui d'autres acteurs sociaux qui interviennent dans le même champ d'action.

Le support à la société civile et au mouvement associatif est un élément clef des politiques suivies par les différents bailleurs de fonds occidentaux. Le dynamisme de la société civile en général et des associations en particulier, constitue un élément central dans la reconstruction du lien social, un point crucial en Algérie, s'agissant d'un pays qui après une décennie de violences connaît une profonde déstructuration.

C'est ainsi que les bailleurs de fonds étrangers ont consacré une grande partie de ses efforts au soutien de la société civile et au mouvement associatif plus particulièrement comme vecteur de démocratisation. Les associations de femmes ont été dans ce cadre particulièrement ciblées.

L'Algérie par ailleurs est devenue un partenaire stratégique de la politique étrangère espagnole qui a de plus en plus d'intérêts dans divers secteurs clefs pour l'économie espagnole comme les hydrocarbures. L'importance croissante de la présence espagnole en Algérie a eu aussi un reflet dans le secteur de la coopération.

La volonté des bailleurs de fonds étrangers d'asseoir une stratégie de coopération en Algérie, présente dans le contexte algérien certains défis qu'il ne faudrait pas sous-estimer. Les divers agents internationaux privés comme publics de la coopération

espagnole, dont l'intérêt et le travail en Algérie est récent, manque des connaissances approfondies sur le contexte général d'intervention. Il ne faut pas oublier que la présence d'acteurs internationaux durant la décennie 90 marquée par la violence entre l'État algérien et les groupes armés était pratiquement nulle. Ce n'est qu'à partir des années 2000 avec le retour au calme et la politique de réconciliation nationale menée par le président Bouteflika que les acteurs internationaux retournent en Algérie. Dans le cas de l'Espagne, ce retour est aussi favorisé par le volontarisme du gouvernement espagnol dirigé par José María Aznar de renforcer les relations bilatérales avec l'Algérie en contrepois des tensions qui à ce moment là traversaient les relations hispano-marocaines.

Le niveau d'implication des ONG espagnoles en Algérie est cependant limité si on le compare au Maroc par exemple. En ce qui concerne la période 2003-2006 le pourcentage moyen de l'APD canalisée par les ONG espagnoles en Algérie a été de 6% environ et le financement des communautés autonomes y est très réduit à différence du Maroc. Parmi ces Communautés Autonomes c'est la Catalogne qui a financé le plus de projets en Algérie.

La société civile algérienne et en particulier le mouvement associatif est un champ inexploré aussi bien par les divers agents de la coopération espagnole comme par le monde universitaire espagnol qui depuis toujours a été plutôt centré sur le Maroc. Ce manque de connaissance est un facteur qui rend difficile l'identification d'interlocuteurs clefs pour atteindre les objectifs définis.

Il s'agit d'une question fondamentale pour améliorer la compréhension de la réalité politique, économique et sociale de l'Algérie. Il est donc nécessaire de disposer d'instruments qui facilitent la connaissance des différents acteurs qui composent le tissu associatif algérien (caractéristiques, actions, potentialités, points faibles et points forts) et les éléments politiques et sociologiques et culturels qui configurent et conditionnent son avenir.

I.A. OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC ET LIMITES DU CHAMP DE L'ETUDE

La présence de la coopération non gouvernementale en Algérie est récente. Ce n'est qu'à partir de 2001 que le nombre de projets développés par des ONG espagnoles en Algérie commence à augmenter mais il s'agit dans la plupart de cas de projets concrets qui ne débouchent pas forcément sur une présence continue et prolongée.

CERAI constitue l'exception plus que la règle. Il est présent en Algérie depuis 2003. La majeure partie des ONG espagnoles ont développé ou développent leurs projets dans le nord de l'Algérie (la région de l'Oranie, Alger, Chlef, Tiaret et quelques projets ponctuels en Kabylie). En ce qui concerne l'enracinement géographique, CERAI a étendu son champ d'action à des régions où la présence des ONG internationales est beaucoup plus limitée (Mascara, Djelfa).

L'ancrage de la présence non gouvernementale espagnole en Algérie est donc récent et fragile. Il est confronté à de nombreuses entraves administratives. Le cadre juridique et légal n'est pas favorable à la pérennisation de l'action des acteurs internationaux dans le domaine de la coopération. Un autre élément important qu'il y a lieu de signaler est le manque de capitalisation d'expérience en matière de coopération. Même si certaines ONG sont implantées depuis quelques années en Algérie, en général, elles n'ont pas assez tirés partis des leçons apprises, des informations et données accumulées au cours de la réalisation des différents projets et l'expérience accumulée a rarement été partagée avec d'autres organisations qui souhaitent travailler en Algérie.

L'étude que nous présentons ici répond en partie aux besoins ci-dessus exprimés. Il s'agit d'un travail dont l'objectif principal est d'apporter des connaissances et éclairages sur une partie du mouvement associatif algérien : le tissu associatif féminin dans le milieu rural.

Par ailleurs il convient de signaler qu'il ne s'agit pas d'une étude sociologique étant donné que la dimension de l'échantillon d'associations abordées par l'enquête est réduite ainsi que les ressources et le temps limités et fixés pour la réalisation de l'étude. Le deuxième élément important qu'il faut prendre en compte est que l'étude répond aussi au besoin des différentes organisations espagnoles qui travaillent en Algérie de capitaliser les expériences acquises. C'est dans cette optique que le CERAI a chargé l'Institut de la présente étude vouée à rassembler de façon logique et systématique les informations et l'expérience accumulées par cette organisation et ses principaux partenaires en Algérie et à élargir son champ de connaissance à l'identification de nouveaux acteurs. CERAI a déjà adopté cette démarche auparavant qui consiste à renforcer ses actions et interventions en faisant appel à des spécialistes pour la réalisation d'études qui permettent d'affiner le diagnostic sur lequel ses lignes d'action sont basées (Haouiri et Benbekhti, 2008).

L'objectif de l'étude est donc de faire un état des lieux, un diagnostic permettant d'identifier les points forts et points faibles de la participation de la femme dans le tissu associatif dans le milieu rural dans les régions de l'Oranie, la Wilaya de Djelfa et Laghouat et en Kabylie. Ce diagnostic a permis d'identifier des lignes d'action susceptibles de contribuer au renforcement des associations comme acteurs clefs du développement intégré et des projets qui ont le potentiel nécessaire pour contribuer au développement et la promotion des droits ainsi que le renforcement du rôle des femmes dans les régions choisies pour la réalisation de cette étude.

Il convient de signaler que le tissu associatif en Algérie de part sa jeunesse et les circonstances politiques que le pays a traversé au cours des deux dernières décennies est un mouvement faible. Il l'est encore plus dans le milieu rural.

Le travail de recherche dont les résultats sont ci-dessous exposés ne prétend pas être une analyse exhaustive du tissu associatif féminin dans le milieu rural en Algérie. Tout d'abord en raison de la méthodologie appliquée, de l'échantillon choisi et des zones géographiques.

Le but ici poursuivi est d'approfondir les connaissances sur le tissu associatif et d'analyser des données souvent connues ou disponibles mais dispersées et qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse systématique afin de dresser un cadre d'analyse facilitant la définition de stratégies d'interventions mieux à même de renforcer le tissu associatif ou atteindre les objectifs que les acteurs associatifs algériens comme internationaux se sont fixés.

I.B. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie suivie pour la réalisation de la présente étude articule différentes approches. Trois grandes étapes ont marqué la réalisation de cette étude.

Tout d'abord une approche théorique a été suivie au cours de laquelle les fonds documentaires et références bibliographiques disponibles sur l'objet de notre étude ont été consultés ainsi que les informations disponibles sur les associations et autres sources de documentation.

A partir de ces données et de l'expérience de la responsable de recherche, en concertation avec l'équipe du CERAI, des questionnaires ont été élaborés pour guider les entretiens semi-directifs et la liste des associations et personnes ressources à

interviewer a été établie. L'échantillon a été choisi selon des critères de représentativité et s'est basé sur les connaissances et l'expérience du CERAI comme de la responsable de l'étude.

Dans une deuxième phase le travail de recherche a été réalisé comprenant :

- Des entretiens réalisés avec des experts algériens, des agences de coopération bilatérales et des bailleurs de fonds internationaux
- Des entretiens et des témoignages individuels ou en groupe des responsables, adhérents et bénéficiaires des associations algériennes contactées
- Des visites des projets en cours de réalisation
- Des réunions avec des bénéficiaires des projets

Pour la réalisation de la présente étude une enquête qualitative a été menée auprès d'une trentaine d'associations disséminées dans plusieurs régions (Oranie, Djelfa, Kabylie). Il s'agit d'un échantillon de taille limitée mais qui est finalement assez représentatif. Nous avons intégré dans l'étude aussi bien des associations de quartier que des associations nationales. L'étude a par ailleurs une dimension géographique diversifiée : l'Oranie, Djelfa Laghouat et la Kabylie. Le choix des régions a été en grande partie déterminé en fonction de l'intérêt de l'organisation CERAI qui a promu cette étude et de l'implantation géographique du travail réalisé par cette ONG avec ses partenaires locaux.

Les principaux outils méthodologiques utilisés relèvent de l'enquête qualitative grâce à la réalisation d'entretiens semi directifs à partir d'un guide d'entretien. Il s'agit d'un outil suffisamment flexible qui permet d'adapter l'entretien en fonction du profil de l'interlocuteur et d'obtenir le maximum d'information. Les entretiens semi-directifs ont été dirigés aux différents membres de différentes associations (aussi bien dirigeants et cadres associatifs qu'adhérents et bénéficiaires). Certains entretiens ont été réalisés individuellement, d'autres ont été réalisés en groupe. En ce qui concerne les réunions avec des groupes de femmes bénéficiaires des projets, l'objectif de ces réunions était de connaître les modes de vie de cette population féminine ainsi que leurs attentes, aussi bien au niveau du projet associatif dont elles sont bénéficiaires que de façon général leurs expectatives en matière d'emploi, d'études, perspectives d'avenir...).

Le choix des personnes interviewées a obéit au souci de diversifier les sources d'information et d'obtenir aussi des témoignages contrastés sur le même sujet.

Le travail de terrain a été accompagné d'un processus parallèle de collecte de données et de compléments d'information. Notamment grâce à l'envoi de questionnaires aux associations qui ont participé directement ou indirectement à l'étude. (Voir la liste des entretiens réalisés en annexe n°3). La confrontation des données obtenues par questionnaires et les informations recueillies par les entretiens auprès des mêmes associations a permis aussi de contraster les informations recueillies. Enfin d'autres sources d'information ont été consultées : des experts et professeurs universitaires.

Conformément à la planification, le travail de terrain tel qu'a été réalisé en mai 2010 sur une durée d'une quinzaine de jours : ainsi des entretiens et visites de projets ont été réalisés dans les localités suivantes : en Kabylie (Ath Yenni, Bejaia, Djebba, Tizi Ouzou); Alger; Hauts Plateaux (Djelfa; Messaad ; Laghouat) ; et l'Oranie (Mascara _Commune de Aïn Mansour y Douar El Maleh II de la Daïra de Hachem_ ,Sidi Lahcen en la Wilaya de Sidi Bel Abbes et Oran _Hassiane Toual, Benfréha...).

Enfin la dernière étape a consisté en analyser les données obtenues par le travail de terrain et à la rédaction du présent rapport. L'étude est composée de deux parties principales. La première partie comprend un passage en revue des différents éléments de contexte qu'il est nécessaire de prendre en compte pour aborder l'objet de notre étude : l'évolution du mouvement associatif algérien, son cadre légal, sa composante féminine ; le contexte socio économique et en particulier le secteur agricole et la prise en compte du genre dans les politiques publiques dans le domaine agricole et rural. La deuxième partie présente les principaux résultats de la recherche. Après une brève description des principales caractéristiques des régions ciblées par l'étude et du mouvement associatif, en général soulignera les points forts et ses points faibles de ce mouvement associatif. Enfin les deux dernières parties du rapport recueillent les principales conclusions et ainsi que des recommandations.

I.C. PORTEE DE L'ETUDE

Les éléments d'analyse présentés dans ce rapport ne reflètent qu'une partie du mouvement associatif algérien. Il convient aussi de rappeler que de nombreux chercheurs algériens se sont penchés sur la question et que leurs travaux sont une précieuse source d'information (voir la bibliographie en annexe n°2).

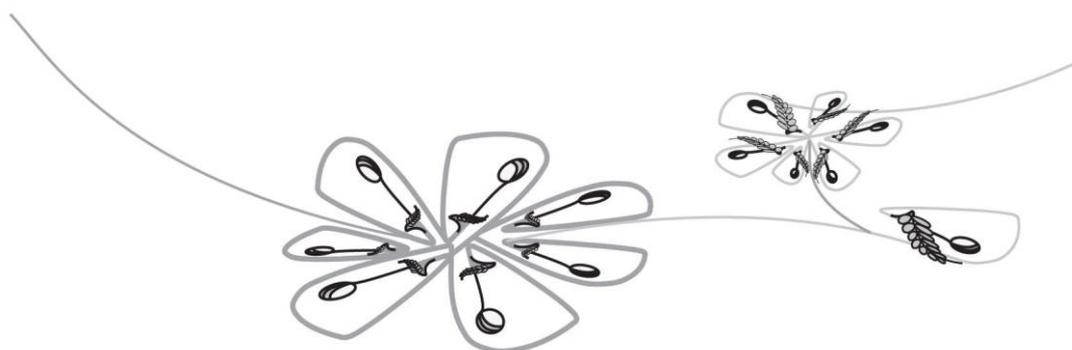
L'objectif principal de l'exercice réalisé ici était avant tout de structurer et de présenter

de façon concise des connaissances et expériences des différents acteurs de la coopération espagnole comme internationale ainsi que celles des acteurs associatifs algériens et de réaliser une évaluation systématique de ces données qui permette de mettre en lumière les aspects qui requièrent une attention particulière des agents impliqués dans le renforcement du rôle de la femme dans le tissu associatif dans le monde rural en Algérie.

I.D. REMERCIEMENTS

La présente étude n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de l'Agence Catalane de Coopération au Développement. Tous mes remerciements aussi à l'équipe du CERAI qui a promu la réalisation de cette étude et pour son soutien dans toutes les étapes du processus de recherche et tout particulièrement à Arantxa García Brea, responsable technique du projet. Nous remercions aussi l'ensemble des représentants des ONG espagnoles, internationales et agences de coopération qui nous ont consacré du temps lors des entretiens réalisés. Enfin toute notre gratitude aux nombreux représentants des associations algériennes que nous avons rencontrés, les experts et autres représentants officiels qui nous ont aimablement reçus et dédiés le temps nécessaire.

II. CONTEXTE GENERAL



II. CONTEXTE GENERAL

II.A. CONTEXTE POLITIQUE ET MOUVEMENT ASSOCIATIF EN ALGERIE : EVOLUTION HISTORIQUE, CADRE LEGAL ET PARTICIPATION DES FEMMES

Pour l'analyse de l'objet de notre étude un certain nombre de considérations relatives au contexte politique, économique, social et culturel doivent être pris en compte.

Tout d'abord il est important de rappeler que l'Algérie est un pays qui a traversé une décennie de violences. Ce n'est qu'à la fin des années 90 que l'Algérie a retrouvé le calme. Ces 10 ans de troubles même s'ils n'ont pas transformé l'organisation politique et économique du pays, ont marqué profondément la société algérienne et les nouvelles générations. La désintégration du lien social, le rejet massif de l'engagement politique, la « hogra » le mépris pour un régime corrompu, sont des sentiments populaires encore très vivants même si la volonté de tourner la page de la décennie noire étouffe encore l'élan contestataire que cette situation pourrait générer.

La politique de réconciliation nationale menée par le Président Bouteflika depuis son arrivée à la Présidence en 1999 a mis fin à la confrontation avec les groupes armés. Le FIS qui constituait à la fin des années 90 le principal parti d'opposition a été décimé et les différents représentants de l'islam politique ont été largement cooptés par le système. Il n'empêche que ce courant idéologique qui a dominé la vie politique des années 90 en Algérie continue à avoir une influence prépondérante sur la société algérienne et plus particulièrement sur le statut de la femme en Algérie.

Politique et islam en Algérie

Après une longue période de domination coloniale (de 1830 à 1962), la volonté de rupture des nouvelles élites au pouvoir ont fait de l'islam une valeur refuge qui depuis l'indépendance a été sans cesse utilisée par l'état. Dès la première Constitution l'islam devient religion de l'État. Cette volonté de faire table rase sur le passé colonial a favorisé le retour aux valeurs traditionnelles comme référence. Ainsi le droit musulman a été réintroduit en 1973. Le recours massif aux professeurs moyen orientaux pour appliquer le programme d'arabisation a aussi beaucoup contribué à réintroduire l'islam dans le système éducatif algérien. A partir des années 80 avec l'émergence de l'islam

politique en Algérie, le régime présidé par Chadli Bendjedid a récupéré une grande partie des thèmes islamistes, surtout sur les plans culturel et éducationnel.

C'est dans ce contexte que le code de la famille de 1984 est adopté. Il est considéré comme l'un des plus conservateurs de la région en faisant de la femme une mineure à vie et en codifiant des dispositions discriminatoires à l'égard de la femme. La lutte contre le code de la famille sera d'ailleurs le principal cheval de bataille du mouvement féministe naissant dans les années 80. C'est en effet à la fin des années 80 que l'ouverture du système politique algérien réalisée par un régime en crise permet l'éclosion de partis politiques et d'associations. C'est en 1985 que naît la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADH) qui élabore par ailleurs un manifeste sur les droits des femmes et que se crée la première association féminine clandestine, L'égalité des hommes et des femmes devant la loi, avant le processus de libéralisation politique à partir de 1989. Les revendications de ces premières associations avaient un caractère politique et contestaient la légitimité des liens politiques et sociaux et religieux prédominants en Algérie.

Durant cette période, des progrès sont réalisés dans le domaine de l'éducation : la scolarisation des femmes progresse : en 1987 71,5% des femmes entre 6 et 14 ans sont scolarisées. Cependant il ya encore de fortes disparités entre les domaines ruraux et urbains. Seulement 25% des femmes rurales étaient scolarisées en 1987 (Daoud, 1993).

Après le court printemps démocratique, l'interruption du processus électoral, la démission de Chadli Bendjedid et la reprise en main de l'état par les généraux ont débouché sur le conflit qui a marqué la décennie 90 par la violence. Les effets de la décennie noire sont encore visibles aujourd'hui en Algérie. Les femmes ont été particulièrement touchées par la terreur et la violence qui s'est abattu sur l'ensemble du territoire. L'insécurité et la peur qui ont dominé pendant ces années ont conduit à une déstructuration sociale, un repli sur soi et une certaine régression sociale. Pour les femmes, cela a signifié dans beaucoup de cas et surtout dans les zones rurales un confinement dans l'espace privé.

Du point de vue économique l'abandon du modèle de développement socialiste et l'entrée dans l'ère libérale ne s'est fait qu'au gré et intérêts de l'élite dirigeante qui a la mainmise et le contrôle des ressources. Le maintien des prix des hydrocarbures à la hausse a permis à l'État algérien de renouveler les termes du contrat social qui a été le garant de la stabilité du régime depuis les années 70.

Malgré le retour au calme politique et le ballon d'oxygène apporté par la bonne conjoncture pétrolière et gazière les problèmes de fond que traverse la société algérienne subsistent et de nombreux symptômes sont là pour nous le rappeler. Depuis quelques années des émeutes spontanées éclatent dans des villes, villages pour des motifs divers. Ces mouvements de protestation incontrôlés montrent aussi à quel point la société algérienne a été déstructurée et marquée par la décennie de violence.

Les différentes structures et organisations sociales algérienne ont été affaiblies ou éliminées durant les années noires. Au nom de la lutte contre le terrorisme toute forme d'opposition politique au régime a été brutalement étouffé et la société civile émergente à la fin des années 90 paralysée durant toute la décennie.

Ce n'est qu'à partir des années 2000 que le mouvement associatif recouvre un certain dynamisme. Les contraintes qui pèsent sur le secteur sont cependant nombreuses. Le champ politique et légal dans lequel évoluent les associations est toujours marqué par l'Etat d'urgence en place depuis 1992. Ce dernier a été systématiquement utilisé par le régime pour entraver l'exercice effectif de la liberté de réunion et de manifestation des organisations de défense des droits de l'homme par exemple. Les stratégies de contrôle et d'instrumentalisation exercées par le régime algérien sur le mouvement associatif limitent aussi sa capacité à mener des actions indépendantes du pouvoir.

Le mouvement associatif en Algérie : évolution historique et cadre légal

Dès l'indépendance en 1962, le régime algérien avait reconduit la loi sur les associations de 1901 établie durant la période coloniale². Cependant, à mesure que le régime consolidait son pouvoir sur la base du parti unique, il imposait de nombreuses restrictions à la liberté d'association. La promulgation de l'ordonnance de 1971, en instituant le double agrément³, permit aux autorités d'exercer un pouvoir discrétionnaire notamment en matière d'autorisation de création d'association. Les associations constituées dans ce contexte relevaient des domaines sportif, professionnel ou

² Durant la période coloniale on pouvait distinguer trois types d'association : les associations mixtes constituées par des algériens et des européens, gravitant autour du mouvement ouvrier ; les associations composées de colons européens (coopératives, amicales, clubs sportifs) ; les associations qui n'étaient formées que par des algériens comme les associations de bienfaisance musulmanes, des associations socioculturelles, éducatives qui feront partie du mouvement national durant la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

³ L'agrément donné par le wali dans le cas des organisations à vocation locale ou par le ministère de l'Intérieur pour celles à vocation nationale devait être précédé de l'avis favorable du ministère concerné

religieux et étaient contrôlées par les organisations de masse et les unions professionnelles, elles mêmes encadrées par le régime.

Il faut attendre l'adoption de la loi n°87-15⁴ en 1987 pour que certaines restrictions soient levées. En autorisant la constitution dans son sillage de la LADH, elle illustre, de fait, l'essoufflement de l'État/FLN (Front de Libération Nationale, le parti unique). Les réformateurs, qui marqueront le gouvernement Hamrouche entre juillet 1990 et juin 1991, ont, semble-t-il, pris conscience que les associations pouvaient servir de relais à leur projet en les soutenant ou en assumant des politiques dont le coût économique ou social était trop élevé pour les gouvernants.

Dans cette optique, on peut citer l'exemple de l'Association Algérienne de Planification Familiale (AAPF) qui a été appelée à mener une politique plus audacieuse que l'État en matière de politique de la famille tout en canalisant les fonds des bailleurs étrangers.

Les émeutes populaires d'octobre 1988 ont permis une accélération du rythme des réformes. Après l'adoption de la constitution de 1989, qui a ouvert la voie à la liberté d'association ratifiée par la loi 90-31 de décembre 1990, le mouvement associatif a connu un essor sans précédent. Ce nouveau cadre législatif restait cependant assez flou sur certains aspects, tandis que certaines dispositions de la loi ont permis au pouvoir de conserver des mécanismes de contrôle et de limitation à l'exercice de la liberté d'association. Cela s'est traduit notamment au niveau de la création d'une association par l'exigence des critères suivants : celle-ci devait être effectuée par au moins quinze personnes majeures, de nationalité algérienne, jouissant de leurs droits civils et civiques et n'ayant pas eu de conduite contraire aux intérêts de la lutte de libération nationale. De même, l'article 7 de la loi stipule qu'une association n'est « régulièrement constituée » qu'après avoir souscrit trois formalités, à savoir: 1) Le dépôt de la déclaration de constitution auprès de l'autorité publique, la préfecture pour les associations locales et le ministre de l'intérieur pour les associations à caractère national. 2) L'obtention d'un récépissé d'enregistrement de la déclaration de constitution auprès de l'autorité compétente après « examen de conformité aux dispositions de la présente loi », ce récépissé devant être délivré au plus tard 60 jours après le dépôt. Même si l'autorisation préalable a été supprimée, l'avis de conformité de l'administration constitue néanmoins un mécanisme de contrôle. Et 3) la publication de la constitution dans un quotidien national d'information.

par l'objet principal de l'association.

⁴ La loi n°87-15 votée en juillet 1987 a supprimé certaines restrictions à la création d'associations.

Par ailleurs, la loi établit des contraintes relatives au régime de financement, les dons et legs d'associations étrangères requérant une autorisation préalable des pouvoirs publics et étant interdits quand ils ne sont pas en rapport avec leur objet social (Dahak, 1997).

Malgré toutes ces restrictions le cadre juridique de la loi de 1990 fut considéré comme étant libéral. Il n'a pas été un frein à l'expansion du réseau associatif islamiste puisque selon le ministère de l'intérieur de l'époque il y avait en Algérie 11.000 associations à caractère religieux (Liverani, 2008, 20). L'importance jouée par le réseau associatif du Front Islamique du Salut (FIS) dans l'ancrage social du mouvement sera d'ailleurs prise en compte par le régime (Garon, 1998), lorsque commencera la confrontation avec l'armée et les forces de sécurité.

Après l'interruption du processus électoral par l'armée algérienne en janvier 1992, le Haut Comité d'État qui assume alors le pouvoir instaure l'état d'urgence (le décret n°92-44). L'exercice du droit d'association et de réunion est limité et le tissu associatif devient un enjeu de pouvoir dans la mesure où il doit se positionner vis-à-vis de la nouvelle situation politique. D'une part, une grande partie du mouvement associatif s'est rallié au régime des militaires, se détournant de sa première stratégie d'opposition⁵ ; d'autre part, les associations liées aux mouvements islamistes, FIS ou Hamas, ont été particulièrement visées durant cette période. Enfin, l'état d'urgence implique le retour à un cadre juridique coercitif qui s'est traduit dans la pratique administrative par la réintroduction du « double agrément » supprimé dans la loi de 1990 et l'imposition de procédures de plus en plus lourdes.

Malgré ce contexte guère favorable, le rythme de croissance de l'espace associatif n'a pas diminué, puisque entre 1990 et 1997, 57.000 associations ont été créées dont 1.000 d'envergure nationale et 56.000 locales (Kettab, 2004). Un phénomène assez surprenant puisque cette expansion du mouvement associatif se produit dans une dynamique sociale profondément marquée par la violence qui domine cette période⁶.

Si l'arrivée à la présidence de la République de Bouteflika en 1999 et la mise en place de la politique de réconciliation nationale ont marqué la fin de la guerre civile, l'État d'urgence est toujours en vigueur aujourd'hui. Dès lors, les pratiques administratives restent contraignantes et l'attitude du pouvoir vis-à-vis des associations oscille entre

⁵ Le régime a utilisé l'émergence d'une nouvelle élite associative comme le fer de lance de sa bataille contre les islamistes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

⁶ Omar Derras constate que de 1990 à 1994 un nombre considérable d'associations ont été agréées (60 % des associations considérées dans l'échantillon de l'étude réalisée), et seulement (16,3 %) dans la période

l'instrumentalisation, la cooptation, voire le harcèlement. De nombreuses associations sont à la merci de décisions administratives arbitraires comme ce fut le cas en février 2007, lorsque les autorités algériennes sont intervenues pour empêcher la tenue à Alger d'un séminaire sur les disparitions forcées⁷. Le président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Mr Ksentini a justifié par la suite l'interdiction en indiquant que dans le cadre de l'État d'urgence toute manifestation de rues ou réunions publiques étaient interdites⁸.

Secteurs d'intervention et implantation géographique

Selon les sources officielles en 2008, il y avait en Algérie 81.000 associations⁹. Cependant, le nombre florissant d'associations n'est pas un indicateur fiable du dynamisme de la société civile algérienne. Il y a en fait selon les études un écart considérable entre le nombre d'associations officiellement recensées et le nombre d'associations réellement actives¹⁰. De même, le mouvement associatif n'a pas une implantation homogène sur l'ensemble du territoire algérien. Dans les régions Centre et Ouest, il montre un dynamisme plus important que dans l'Est. Les associations sont beaucoup plus nombreuses dans les zones urbaines et dans les régions où prédominent les modes d'organisation communautaire ou villageoise (Kabylie ; Mزاب)¹¹.

Par ailleurs, la plupart des associations algériennes concentrent leurs activités dans le domaine social, culturel et dans l'environnement, c'est-à-dire dans des secteurs d'interventions que l'État a intérêt à promouvoir et qui prolongent ou soutiennent les actions publiques. En revanche, Les associations de plaidoyer et celles qui agissent en général dans des secteurs plus « politiquement » sensibles sont en nette minorité (droits de l'Homme, associations contre la corruption, culture berbère, Union des syndicats autonomes, etc.).¹²

(1996-2000) (Derras, 2002, p. 172)

⁷ Ce séminaire intitulé « Séminaire pour la vérité, la paix et la conciliation » avait aussi pour objet d'évoquer les expériences des différentes commissions « Vérité et Justice » à travers le monde.

⁸ Cette interdiction était selon M. Ksentini d'autant plus justifiée qu'en vertu de l'article 46 du décret d'application de la « Charte pour la paix et la réconciliation nationale » toute personne qui, par déclaration ou écrit, ternit l'image de l'Algérie au niveau national et/ou international est passible de 3 à 5 ans de prison.

⁹ *El Watan*, 14/6/2008.

¹⁰ De 75 000 seulement 1 500 selon l'étude de Derras (2004), Soit 2% des associations.

¹¹ Il y aurait plus de 5 000 associations dans la wilaya d'Alger, celle d'Oran en compterait environ 1 500 et celle de Tizi Ouzou 3 000, *La Tribune*, 12 /02/2005.

¹² Le rapport algérien sur la situation des droits de l'Homme, remis à la commission des droits de l'homme de l'ONU en 2001 précisait que sur les 45 000 associations officiellement recensées, il n'y avait que 5

La défense des droits de la femme, la lutte contre la violence et la discrimination à l'encontre des femmes sont depuis la seconde moitié des années 1980 des vecteurs importants de mobilisation de la société civile algérienne. L'adoption en 1984 du Code de la Famille par l'Assemblée Nationale Populaire a été le point de départ de la cristallisation de la lutte des féministes en Algérie et a marqué la fin de l'hégémonie de l'Union Nationale des Femmes Algériennes (UNFA) inféodée au FLN¹³. En effet c'est en 1985 que naît l'Association pour l'Égalité devant la Loi des Femmes et des Hommes (AELFH), comme acte de dissidence face à l'organisation officielle de représentation des femmes restée passive face à l'adoption du code de la famille en 1984. Encadrées par des anciennes militantes des partis de gauche qui ne seront légalisés qu'à la fin des années 90 : (PAGS, RCD, FFS, PT) les associations de défense des droits de la femme ont été traversées par d'importantes scissions internes qui ont pu affaiblir leur capacité d'obtenir gain de cause dans leurs revendications. Il s'agit de divisions idéologiques et stratégiques. Certaines organisations ont pris position pour l'abrogation du code alors que d'autres préféreraient parler de réformes. Ces divisions se sont accentuées avec la montée de l'islamisme et la position à adopter face à l'interruption du processus électoral en janvier 1992. Dans les années 1990, le mouvement associatif féministe a souffert des fractures qui divisaient alors la société algérienne et s'est scindé entre lignes « éradicatrice » et « réconciliatrice ». Deux organisations ont alors vu le jour : la première, l'Association Indépendante pour le Triomphe des Droits des Femmes (AITDF), fondée par Khalida Messaoudi et Nadia Liassine en janvier 1990, se fixait comme but la lutte contre l'intégrisme tandis la seconde, le Rassemblement algérien des femmes démocrates, créée par Louisa Hanoun et Salima Ghezali, militait en faveur de la poursuite du processus électoral.

D'autres associations ont inscrit la lutte pour les droits des femmes dans une démarche ou stratégie politique basée sur la démocratie et les droits de l'homme.

En 1997 sur les 800 associations à caractère national agréées il n'y avait que 15 associations de femmes soit 1,87% dont seulement 6 étaient agréées. Le pourcentage d'associations de femmes agréées ne dépasserait pas les 2% (Saï, 2008). Selon les chiffres disponibles sur le site internet du ministère de l'intérieur du gouvernement algérien il y aurait actuellement en Algérie 962 associations nationales agréées dont 23 sont des associations de femmes ou pour la femme (2,3%). Quant aux associations

organisations de défense des droits humains.

¹³ Une des premières associations indépendantes des organisations contrôlées par l'État voit le jour en 1985 après l'adoption du code de la famille de 1984.

locales elles atteignent le nombre de 77361 avec seulement 0,90% d'associations de femmes¹⁴.

Selon une étude réalisée en 2007 sur le mouvement associatif (Salhi, 2007) les femmes sont très largement sous représentées dans les associations (23% contre 77% pour les hommes), (Salhi, 2007).

Leur implantation est surtout urbaine. Selon les chiffres apportés par la même étude 8 associations féminines sur 10 sont localisées en milieu urbain. Les associations où il y a plus de deux femmes dans leurs bureaux (49/132) sont 76% d'implantation urbaine contre 12% en milieu rural.

La wilaya d'Alger compte officiellement 5.441 associations en 2004, la wilaya d'Oran en compte environ 1.500 en 2001, tandis que celle de Tizi-Ouzou en comptabilise 2.258 en 1999 (environ 3000 en 2004).

Sur les caractéristiques de l'engagement associatif des femmes l'étude de Salhi indique que les femmes membres d'association sont à 55% célibataires, contre 25% pour les hommes. Les femmes mariées représentent 37% contre 74% pour les hommes. Le pourcentage de femmes veuves ou divorcées est de 9% et les hommes dans la même situation représentent 1%. L'étude montre ainsi que l'absence de lien conjugal favorise l'engagement associatif chez les femmes.

Sur la Wilaya d'Oran il y avait en 2003 1800 associations mais seulement 15 associations féminines : 12 de dimension locale, 2 nationales dont le siège est à Oran, trois bureaux régionaux d'associations dont le siège est à Alger. Certaines associations comme l'Association Féminine pour l'Epanouissement de la Personne et l'Exercice de la Citoyenneté (AFEPEC) ont conservé le statut de dimension locale alors que dans les faits il s'agit d'une association de dimension nationale.

Affaibli par de nombreuses scissions, le mouvement associatif féminin est en général fragile peu structuré et peu consolidé. Les divisions internes et les scissions ont entraîné la réduction des effectifs déjà assez réduits.

Un des exemples qui illustre ce phénomène est le cas de l'AFEPEC, cette association qui a été fondée en 1989 comptait au moment de sa création de 300 membres, un bureau de 7 membres et 11 commissions, avec des noyaux dans les wilayas d'Alger,

¹⁴ Voir chiffres disponibles sur: <http://www.interieur-gov.dz>

de Mostaganem, Tissemsill, Sidi Bel Abbes. L'origine des divisions au sein de l'organisation a été politique, la volonté d'autonomie de l'organisation par rapport au politique a motivé le départ des militantes du PAGS. Le « zaimisme » a été l'autre argument donné par les éléments sortants de l'organisation qui ont fortement critiqué le manque de démocratie interne au sein des organisations.

Les rapports entre les associations féminines et les partis politiques malgré la volonté de certaines associations de gagner en autonomie se caractérisent toujours par une certaine opacité. Dans certains cas les associations sont directement les relais des partis politiques ou indirectement elles sont instrumentalisées pour étendre l'influence d'un parti par le biais de l'action sociale et culturelle...

La normalisation politique à partir des années 2000 a permis aux associations de reprendre leurs activités. Même si le code de la famille est toujours au cœur de la lutte du mouvement féminin, (l'amendement du code en 2005 a redonné une certaine vigueur au débat), l'agenda ou les thématiques et stratégies de travail des associations se sont diversifiées. (Femme et travail, violence faites aux femmes (CIDDEF). Des associations ont été créées pour assister les femmes victimes de la violence durant la décennie noire (SOS-Femmes en Détresse).

La place de la femme et son engagement dans l'espace public en général et associatif en particulier reste très faible tant au niveau de la prise de responsabilité au sein des associations comme en tant qu'adhérentes. Les femmes ne représenteraient que 16,2% de l'encadrement des associations dont une cinquantaine en tant que présidentes (11%) et 18% occupent une fonction au sein du secrétariat (Derras, 2009).

Mutations socio-culturelles en Algérie et évolution du statut de la femme: statut légal et intégration économique et sociale

Malgré les réformes introduites en 2005, le code de la famille algérien reste l'un des plus conservateurs du Maghreb. L'institution du wali, personne qui accompagne la future épouse même majeure dans la conclusion du mariage, est maintenue ainsi que la polygamie bien que plus sévèrement règlementée. En matière de divorce aucun changement n'est introduit. Le divorce reste une prérogative exclusive du mari. Les réformes de 2005 modifient seulement la disposition qui contraignait l'épouse divorcée à quitter le domicile conjugal avec les enfants dont elle avait la garde. L'amendement

introduit prévoit d'assurer un logement pour la bénéficiaire du droit de garde des enfants.

Les dispositions juridiques du code la famille contredisent d'autres textes de lois qui interdisent toute discrimination liée au sexe comme en disposent de nombreux textes de lois et dispositions constitutionnelles ainsi que la législation du travail (article 55 de la constitution et articles de la loi 90-11 du 21 avril 1990 sur les rapports sociaux). La Constitution algérienne consacre dans son article 29 le statut de citoyenne et le droit à l'égalité des chances et à la jouissance des libertés individuelles et collectives. Cet article stipule que « Les citoyens sont égaux devant la loi sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de tout autre condition ou circonstance personnelle ou sociale ».

Le caractère conservateur des principaux textes légaux qui régissent le statut de la femme tient aussi bien à l'attachement des élites au pouvoir aux valeurs traditionnelles parfois comme concessions aux islamistes ou dans d'autres cas comme expression de convictions bien ancrées dans les mentalités.

Cependant il se trouve de plus en plus en décalage par rapport aux mutations socio-économiques qui touchent l'ensemble de la population féminine : elles ont atteint à peu près le même taux de scolarisation que celui des hommes, elles sont de plus en plus nombreuses à intégrer le marché du travail, même si ces processus sont lents et encore modestement visibles.

Le taux d'activité féminin en Algérie est faible. Il s'agit d'un emploi essentiellement urbain, salarié relativement qualifié avec comme principal employeur l'Etat (Talahite, 2009). Même s'il s'est produit un rattrapage rapide du taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons, cette entrée massive dans le système éducatif ne s'est pas traduite par une augmentation parallèle du niveau d'intégration sur le marché de l'emploi. En règle générale l'emploi féminin lorsqu'il est très qualifié (enseignante, médecins, ingénieurs) est plus facilement accepté et valorisé que lorsqu'il s'agit d'emplois non qualifiés.

Plusieurs facteurs expliquent le faible de taux d'activité de la population féminine en Algérie. Il ne s'agit pas seulement de valeurs culturelles et religieuses des facteurs économiques sont aussi à prendre en considération comme le fait que la mise en place en Algérie d'une économie planifiée de type socialiste a donné lieu à un système centralisé qui a privilégié la main d'œuvre masculine. Limité dans l'industrie l'emploi féminin en Algérie s'est concentré dans le secteur des services et en particulier dans

l'enseignement, la santé et l'administration. Durant cette période le régime camouffle les chiffres du chômage en gonflant le chiffre de la population inactive en y intégrant l'ensemble de la population féminine. Ce n'est qu'à partir de 1985 lorsque les demandeuses d'emploi apparaissent dans les statistiques. Les catégories de femmes au foyer occultaient en réalité un sous-emploi féminin croissant.

Au cours des 10 dernières années cependant le taux d'activité féminin a augmenté de façon significative. Une étude du CRASC réalisée en 2006 pour le Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine¹⁵ indique que de manière générale, le nombre des femmes travailleuses s'est considérablement accru même si le taux global reste faible.

Néanmoins la proportion des femmes travailleuses de niveau universitaire est plus élevée que celle des hommes par rapport au taux d'activité féminin et masculin. Le taux de femmes occupées était de 18,68% selon la même étude. La majorité des femmes occupées travaillent dans le secteur de la fonction publique (26.8 % du total général des fonctionnaires selon les statistiques de 2001). 56 % des femmes travailleuses sont âgées de moins de 40 ans et pour la moitié d'entre elles leur âge varie entre 24 et 29 ans. 21% des travailleuses ont un âge compris entre 20 et 24 ans.

Selon la même enquête 48,75% des femmes sont au foyer, 21,67% sont en formation, 21,76% sont demandeuses d'emploi et 18,68% sont occupées. Le travail féminin est surtout un phénomène urbain (70,35% des femmes occupées le sont dans le milieu urbain). Cette étude montre aussi que la majorité des femmes célibataires aspirent à travailler et fonder une famille. 62,70% d'entre elles n'acceptent pas une proposition de mariage si celle-ci suppose l'abandon de l'activité professionnelle. Seulement 37,3% des femmes mettraient ainsi le mariage avant le travail.

Selon les statistiques du CNES au quatrième trimestre 2009 le taux d'activité économique de la population âgée de plus de 15 ans serait de 41,4%. Les indicateurs dévoilent les écarts persistants entre hommes et femmes au niveau de l'accès au marché du travail, dans la mesure où le taux de la population active féminine est de 13,9% pour les femmes contre 68,7% pour les hommes¹⁶. L'augmentation du taux d'activité féminine se traduit surtout par une hausse du taux de chômage. Celui-ci atteindrait selon la même source un taux de 18,1% chez les femmes contre 8,6% chez les hommes. D'autres sources estiment que 25,8% de la population active féminine

¹⁵ « La femme algérienne ... réalité et données », rapport 2006 consulté dans <http://www.ministere-famille.gov.dz/pdf/livre.pdf>

¹⁶ Voir <http://www.ons.dz>

serait au chômage¹⁷. L'ajustement structurel et les réformes économiques ont modifié la structure de l'emploi et conduit à une réduction de l'emploi public. En effet il s'agit d'un secteur dans lequel la présence des femmes a toujours été significative. Le secteur public est le plus grand pourvoyeur d'emploi pour les femmes.

Le rythme de croissance de la population féminine est trois fois plus rapide que celui de la population active totale. Au cours des dernières décennies l'émergence d'une nouvelle attitude vis-à-vis du travail féminin semble émerger principalement liée aux facteurs économiques et sociaux comme :

- La montée de la pauvreté poussant les ménages à élargir la base de leurs ressources et donc à une prédisposition plus favorable au travail féminin par besoin économique. Cette perception plus positive du travail féminin est cependant circonscrite à certaines professions comme les emplois dans l'administration et surtout l'enseignement.
- L'arrivée des femmes diplômées sur le marché du travail de plus en plus nombreuses dans le système éducatif. Même si les différences sont encore grandes entre le milieu rural et les taux de scolarisation dans les agglomérations urbaines¹⁸ l'écart entre le taux de scolarisation des garçons et des filles s'est réduit considérablement. Plusieurs enquêtes ont mis en évidence que les femmes donnent priorité à l'emploi sur le mariage.
- La transition démographique avec une baisse du taux de natalité et le recul de l'âge du mariage (de 23,7 ans en 1987 à 29,6 en 2002).

Ces facteurs ont favorisé l'intégration de la femme sur le marché du travail même si cette participation active dans l'économie des ménages ne se traduit pas toujours par une réelle autonomie et indépendance dans l'espace privé comme dans l'espace public.

Dans un contexte socio économique marqué par le chômage qui touche aussi particulièrement les jeunes, le travail des filles peut être aussi perçu comme une concurrence et non souhaitée par la population masculine.

Les mutations sociologiques qui ont été accélérées par les mutations économiques et

¹⁷ Voir Assia Chérif : « Participation socio-économique de la femme, un état des lieux, le cas de l'Algérie », consulté au site <http://iussp2009.princeton.edu/download.aspx?submissionId=90855>

¹⁸ En ce qui concerne l'enseignement primaire, en 2008 il y avait pour 100 garçons 90 filles (elles n'étaient que 87 en 1998), voir le rapport du CNES : Rapport National sur le Développement Humain, 2008.

le marché de l'emploi contribuent aussi à alimenter les tendances culturelles et identitaires conservatrices vis-à-vis de la place de la femme et de son rôle au sein de la société algérienne.

L'homme au sein de la famille a vu son rôle de chef de famille garantissant les revenus relégué au second plan sous les effets du chômage, de l'urbanisation et l'abandon forcé du mode de vie traditionnel. Cette perte de poids et d'autorité au sein de la famille est souvent très mal vécue et peut être aussi accompagnée de violences.

Le poids des traditions et le recours à de nouveaux référents idéologiques et religieux évoquant le retour à un passé mythique et idéalisé, sacralisant le rôle de la femme comme mère et principal agent de transmission des valeurs freinent aussi la pleine intégration de la femme dans l'espace public en général. D'autres contraintes empêchent aussi les femmes de s'engager pleinement dans la vie professionnelle comme le manque de dispositifs spécifiques pour prendre en charge la garde des enfants, l'aménagement des horaires....

Les femmes sont aussi bénéficiaires des différents dispositifs mis en place par l'état pour l'insertion sociale et professionnelle comme les Emplois Salariés d'Initiative Locale (ESIL) 48,9% de femmes en 2005. En ce qui concerne les micro-entreprises sur 54793 micro entreprises financées, 6 791, sont des micro-entreprises portées, initiées et réalisées par des femmes avec un taux de 17.5% en 2005. La participation des femmes dans ce dispositif représente 64.9% au 2005.

II.B. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ALGERIE ET LE DOMAINE AGRICOLE

Une forte dépendance du secteur énergétique

Dans les années 90 l'État algérien n'était pas seulement au bord de la faillite politique en raison de la menace que les islamistes représentaient pour sa survie mais aussi au bord de la faillite économique. Sous l'égide du FMI le rééchelonnement de la dette algérienne en 1994 paraissait annoncer une réforme profonde des structures de l'économie algérienne. Ça n'a été le cas que partiellement. Même si certains secteurs ont été libéralisés (comme le commerce extérieur) c'est l'État algérien qui a toujours la mainmise sur l'ensemble de l'économie algérienne. Le secteur des hydrocarbures fournit à lui seul 60% des recettes de l'État, 30% du PNB et 95% des revenus

procédant des exportations. L'Algérie dispose de la 8^{ème} réserve mondiale de gaz et est le 4^{ème} exportateur de gaz mondial. La baisse des prix des hydrocarbures en 2009 ont réduit de 40% les revenus de l'État même si les réserves de devises accumulées par l'État algérien atteignent la somme de 150 milliards de \$. La dette algérienne ne représente plus que 1% du PNB. Les politiques menées pour réduire la dépendance de l'économie algérienne du secteur des hydrocarbures et attirer les investissements étrangers vers d'autres secteurs n'ont pas eu les résultats escomptés et n'ont eu que peu d'impact sur la réduction du chômage et l'amélioration générale des conditions de vie de la population algérienne.

Les recettes encaissées durant cette période ne font que camoufler le profond malaise économique et social de la société algérienne : le chômage galopant, le phénomène des émeutes et des « haragas ».

Le secteur agricole en Algérie

Les principales poches de pauvreté en Algérie se situent dans les zones rurales et les périphéries des grandes villes. Près des 2/3 de la population pauvre en Algérie vivent dans des zones rurales. En effet les disparités entre le monde rural et urbain en Algérie sont grandes aussi bien par rapport au niveau de revenus, qu'aux infrastructures.

Le secteur agricole en Algérie a été négligé par rapport à d'autres secteurs de l'économie algérienne. Par ailleurs l'évolution et le développement de ce secteur est conditionné par des contraintes naturelles comme la disponibilité de superficie arable qui ne représente que 3,3% du territoire national et le manque de ressources hydriques.

La transformation après l'indépendance de l'Algérie en un pays rentier tirant ses revenus essentiellement de l'exportation d'énergie a conduit à une progressive marginalisation du secteur agricole et l'Algérie est devenue en grande partie dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement en produits alimentaires. La contribution du secteur agricole ne représente que 10% du PIB et la production nationale ne couvre que 15% des besoins alimentaires du pays. L'Algérie qui compte un peu plus de 30 millions d'habitants est l'un des pays qui importent le plus de produits alimentaires.

La faiblesse de la production algérienne agricole est due à plusieurs facteurs. Les

choix politiques et économiques qui ont orienté le développement économique du pays ont marginalisé le secteur agricole. À partir des années 80, lorsque la réduction des recettes pétrolières et le gonflement de la dette ont mis le pays au bord de la faillite, l'État a pris conscience du besoin de réduire la dépendance alimentaire du pays et augmenter la production du secteur agricole. Les réformes introduites n'ont pas permis de régler les problèmes de fond du secteur agricole en Algérie. Aux nombreux facteurs qui expliquent la faiblesse des rendements obtenus comme la sous exploitation des ressources et les faibles performances techniques de production se greffent le problème du foncier.

Dû à la colonisation les bases même du secteur agricole comme la gestion du foncier ont présenté dès le départ de nombreuses difficultés. A l'Indépendance, les biens vacants devinrent propriété de l'État et deviennent les domaines autogérés¹⁹ et leur exploitation fut confiée à des collectifs de travailleurs agricoles, organisés en « comités de gestion ». Les terres du secteur privé (Melk)²⁰ n'ont pas été touchées par cette première réorganisation.

La vague de nationalisations amorcée au début des années 70 toucha aussi le secteur agricole. La révolution agraire de 1969 a, entre autres dispositions, introduit la limitation de la grande propriété privée en nationalisant la terre pour la distribuer à des paysans sans terre, qui bénéficient du droit de jouissance perpétuelle pour une exploitation sous forme coopérative.

La réorganisation du secteur agricole public, engagée en 1987 dans le contexte de la libéralisation de l'économie algérienne n'a pas modifié la propriété de l'État sur le foncier agricole public mais introduit une série de réformes. Les domaines sont réorganisés en Exploitations Collectives Agricoles (EAC) et en Exploitations Agricoles Individuelles (EAI).

Le processus de privatisation institutionnalisé par la loi 90-25 du 18 novembre 1990 consacre le principe de la restitution des terres nationalisées à leurs propriétaires initiaux, rendu possible par la constitution de 1989 qui parle non plus de propriété d'Etat mais de propriété publique. L'ordonnance n° 95-286 du 25 septembre 1995

¹⁹ En 1963, le règlement des « biens vacants abandonnés par les Français (1 million d'hectares de bonnes terres et 500 entreprises industrielles et commerciales) par le décret du 23 mars en attribua aux travailleurs algériens la gestion directe.

²⁰ La colonisation modifia toute la structure foncière et agraire de l'Algérie. En 1830 deux statuts coexistaient en Algérie ; les terres relevant du domaine privé (Melk) et celles relevant de la propriété collective (arch). Le Sénatus Consulte de 1873 premier cadastre en Algérie délimita les tribus et les douars arch dans le but de privatiser les terres. Il y avait alors en Algérie quelques communautés sédentaires : les terres domaniales, communales et biens inaliénables (habous, religieux).

précise les conditions de restitution pour mettre fin aux contentieux créés par la précédente loi²¹.

La réorganisation du foncier en Algérie est encore toujours sujette à débat. En juillet 2010 une nouvelle loi a été adoptée. Elle devrait entrer en vigueur en septembre²². Cette loi vise à modifier le statut des exploitations agricoles et transforme le régime de jouissance en un régime de concession et remplace les EAC, EAI en sociétés civiles d'exploitation agricole.

Les terres agricoles du domaine privé de l'Etat occupent une superficie de l'ordre de 2,8 millions d'hectares, soit 35% de la surface agricole utile. Plus de 2,5 millions d'hectares ont été attribués à plus de 210.000 producteurs organisés en 96.629 exploitations agricoles collectives et individuelles (EAC et EAI). On dénombre actuellement 30 519 EAC occupant 1.841.000 Has et 66.110 EAI pour une assiette foncière de 674.000 Has.

La superficie restante, environ 300.000Has, appartient aux réseaux des fermes pilotes, des instituts techniques (fermes de démonstrations) et des instituts de recherche (stations de recherche et d'expérimentation). Chaque année des dizaines de milliers d'hectares sont réquisitionnés à des fins d'urbanisation, sans indemnisation.

La principale incidence de la nouvelle loi sur l'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat n'est pas la durée limitée à 40 ans de la concession, mais la possibilité de céder ce titre permettant ainsi l'injection de nouveaux investissements dans un secteur. Un des principaux problèmes recensés des domaines agricoles exploités de façon individuelle ou collective (EAC-EAI) des terres octroyées par l'État est en effet le manque de capitaux, de moyens techniques et de surface viable.

Cette nouvelle réforme de la loi sur le foncier s'inscrit aussi dans une démarche plus large de l'État vis-à-vis du secteur agricole marqué par la volonté de créer de nouvelles dynamiques de développement.

En effet depuis les années 2000, l'État algérien a mis l'accent sur le développement rural durable qui est devenu une priorité nationale dont les principaux objectifs sont la lutte contre l'exode rural, combattre la pauvreté et stimuler l'emploi. Le monde rural a été particulièrement touché par le conflit interne qui a sévit en Algérie durant la

²¹ Abdelmalek Boudjenouia, André Fleury et Abdelmalek Tacherift, «L'agriculture périurbaine à Sétif (Algérie) : quel avenir face à la croissance urbaine ?», *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, volume 12 (2008) numéro 1, 23-30 consulté en <http://popups.ulg.ac.be/Base/document.php?id=2128>

²² *El Watan*, 25-07-2010

décennie 90. La violence de la décennie noire a provoqué des déplacements massifs de population. Selon l'IDMC (Internal Displacement Monitoring Center) ces déplacements auraient touché plus d'un million et demi de personnes²³.

Le gouvernement algérien a lancé en 2000 un ambitieux programme destiné à relancer l'investissement dans le secteur agricole : le Plan National de Développement Agricole (PNDA). Dans ce cadre un effort financier considérable pour le développement du secteur agricole a été réalisé à hauteur de 40 milliards de DA par an. Parmi les objectifs du plan de développement, l'État a mis l'accent sur la mise en valeur des terres par le régime de concessions pour permettre une meilleure exploitation et la conservation des ressources naturelles ; la reconversion des systèmes productifs en fonction des conditions naturelles (climats, sols,...).

Malgré l'effort financier réalisé dans l'objectif de réorienter l'activité agricole et de corriger les déséquilibres hérités de la période coloniale les résultats ont été mitigés. L'exemple de la pomme de terre dont l'Algérie est un pays producteur excédentaire et qui en l'espace d'une année en est devenu importateur illustre les déficits du système de production agricole algérien que les politiques publiques jusque là développées n'ont pas réussi à contrer. Cette crise ponctuelle a révélé la faiblesse des institutions (administrations agricoles, assemblées locales, agences bancaires et d'assurance, laboratoires de recherche...) (Haouiri et Benbekhti, 2008).

Le manque d'implication des populations locales dans l'élaboration et la réalisation des projets est un des facteurs qui explique le manque de résultat des politiques mises en œuvre. Pour ce faire il faudrait que les institutions comme les organisations de la société civile soient opératives. D'où l'importance du rôle que peuvent jouer les associations dans la mise en place des plans de développement locaux dans le milieu rural comme les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)²⁴. Le tissu associatif est en effet amené à jouer un rôle de premier plan non seulement pour la diffusion de l'information et connaissance des dispositifs destinés à promouvoir le développement et l'emploi dans le milieu rural mais aussi dans la mise en œuvre de ces projets.

²³ www.internal-displacement.org

²⁴ Les PPDRI prétendent stimuler le développement rural en impliquant les bénéficiaires dès la conception même des projets à réaliser. Cette approche prévoit aussi la participation active du mouvement associatif pour l'accompagnement.

S'il existe de fortes disparités de développement humain entre les villes et les campagnes en Algérie, ces inégalités frappent encore plus les femmes que les hommes.

II.C. LE GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET DANS LE DOMAINE AGRICOLE ET RURAL

Sur le plan institutionnel, trois organismes sont chargés de veiller et de renforcer l'égalité entre hommes et femmes: le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger ; le Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine, créée en 2002 ; le Conseil de la famille et de la femme²⁵ ; la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme.

Le Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine a développé en collaboration avec les Nations Unies un programme d'appui à la Stratégie Nationale de Prévention de la Violence Contre les Femmes.

Le Ministère de la Solidarité Nationale a développé plusieurs programmes dans le but d'assurer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et de renforcer la participation de la femme et son insertion professionnelle.

Des politiques publiques et des mécanismes institutionnels ont été mis en place par l'État pour améliorer l'accès des femmes aux dispositifs de création d'emploi et accès à l'entrepreneuriat. Deux dispositifs ont été mis en place : ANSEJ et ANGEM²⁶ pour favoriser la création de petites entreprises. Cependant ces deux mécanismes ont eu des résultats mitigés. Selon les conclusions d'une étude réalisée par le CRASC en 2006²⁷ une écrasante majorité des femmes au chômage ne connaissent pas ces dispositifs, indiquant ici un manque d'information et de diffusion. La question de l'accès à l'information sur les droits sociaux et économiques se pose avec plus d'acuité encore pour les femmes vivant dans les zones rurales enclavées. Même si le taux d'activité

²⁵ Le Conseil national de la famille et de la femme a été créé en novembre 2006. Il regroupe les différentes composantes : représentants des Ministères, des organismes, du mouvement associatif et des professionnels concernés, ainsi que les centres de recherche et les experts.

²⁶ L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM) a été créée par décision du conseil de gouvernement en 2003. Placée sous l'autorité du Ministère de la Solidarité de la Famille et la Communauté nationale à l'étranger, elle vise le financement d'activités à domicile, ciblant l'artisanat et l'auto-emploi, initiées par les populations défavorisées à partir de 18 ans. 53% de ces crédits ont été accordés à des femmes (dont 70% sous la forme de prêts non rémunérés (PNR)).

des femmes rurales est beaucoup plus faible qu'en ville (26, 6% en zone urbaine pour les femmes entre 25 et 54 ans et seulement 15,1% dans les campagnes, elles contribuent largement à l'économie familiale ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles au travers des travaux réalisés dans les exploitations agricoles. Leur travail n'est pas visible et n'est pas pris en compte de façon structurée.

Les activités financées par ces dispositifs ciblent principalement l'artisanat et l'auto-emploi.

De plus est ces mécanismes ne permettent pas de rompre les activités traditionnelles ou rôles assignés aux femmes dans la mesure ou bien souvent ces activités réalisées à domicile ne permettent pas à la femme de franchir la barrière de l'espace privé vers l'espace public.

Dans le milieu rural le manque de présence des structures institutionnelles associé à la rareté de l'emploi est un problème majeur. Les politiques publiques mises en place sont souvent mal connues par la population. Pour y remédier en parties des cellules de proximité ont été mises en place afin d'assurer une bonne transmission d'informations entre les populations rurales et les différents dispositifs créés par l'État dans le cadre des politiques publiques de développement rural.

Les mairies ne disposent que de ressources et compétences limitées pour jouer un rôle important dans le domaine de l'emploi, l'action sociale et la jeunesse. Une jeunesse particulièrement mécontente en général à l'égard du fonctionnement des structures du service public existantes et forte attente en matière d'équipements socio-collectifs de base.

La configuration actuelle du système statistique ne permet pas d'avoir une bonne visibilité des écarts entre les genres. Le plan de l'UNDAF 2007-2011 mentionne l'insuffisance de la qualité des données.

Agences internationales et promotion de la femme en Algérie

Plusieurs programmes destinés à renforcer la participation de la femme dans les différents domaines de la vie publique (travail, politique, société civile) ont été lancés en Algérie au cours des 10 dernières années.

²⁷ « Enquête : femmes et intégration socio-économique », CRASC, 2006.

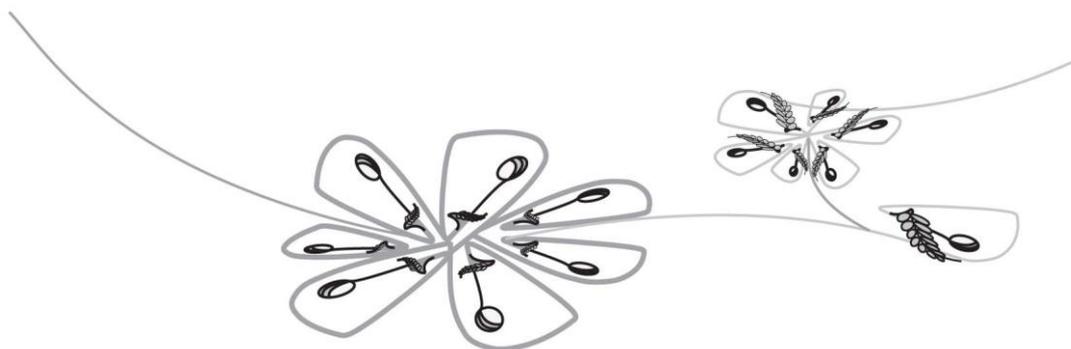
Le programme pays des Nations Unies pour l'Algérie et pour la période 2007-2011 accorde une attention particulière aux questions de genre et aux associations féminines. Les domaines de coopération en matière de genre abordent les questions de la promotion et participation de la femme dans la vie politique, économique et sociale ; le soutien à l'éducation et à la formation de la femme rurale ; la lutte contre la violence faite aux femmes. Le programme prévoit aussi d'appuyer le renforcement de la qualité et de l'accessibilité des services sociaux ainsi que la promotion de l'emploi.

L'UNDAF travaille pour la consolidation de la participation de la femme et de la femme rurale en particulier à la vie économique, politique et sociale tous les niveaux. Parmi les lignes de travail établies dans ce sens l'UNDAF prétend soutenir les programmes qui facilitent l'accès des femmes rurales à l'éducation, à la formation et à un emploi décent. Le renforcement des capacités des institutions nationales au moyen de formations, d'appuis techniques et d'études visant la production des données statistiques désagrégées par genre et une meilleure intégration de l'approche genre dans les politiques et instruments de planification. L'UNDAF soutient aussi la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes au moyen de formations et de services à distance et de proximité adaptés.

Le Programme commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie (2009-2011) est un projet d'un montant de 3.640.202 \$ qui a trois axes stratégiques principaux : la mise en place d'un environnement qui favorise une prise de décision équitable, et l'intégration de l'approche genre dans l'élaboration des politiques et plus particulièrement dans le secteur de l'emploi et l'amélioration des données désagrégées par genre; l'accès des femmes à l'emploi et le soutien ciblé aux mécanismes de création d'emplois existants et le développement de projets pilotes ; les actions de formation et d'information sur les questions genre et les droits sociaux et économiques des femmes.

Certains programmes se sont penchés aussi sur le volet relatif à l'amélioration de la représentation féminine dans les différentes institutions politiques (PNUD, INSTRAW) L'institut International de Recherches et de Formation des Nations Unies pour la promotion de la Femme et le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche ont lancé conjointement le projet intitulé «Renforcement du leadership féminin et de la participation des femmes à la vie politique et aux processus de prise de décision en Algérie, au Maroc et en Tunisie » financé par l'Espagne.

III. RESULTATS DU DIAGNOSTIC



III. RESULTATS DU DIAGNOSTIC

III.A. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET LE DYNAMISME ASSOCIATIF DANS LE MILIEU RURAL : PARTICULARITÉS DES REGIONS CIBLEES PAR L'ETUDE : L'ORANIE, LA KABYLIE ET DJELFA

Comme nous l'avons signalé auparavant l'Algérie est un pays qui se caractérise par sa grande diversité culturelle, sociologique, économique. Même si l'Algérie a intégré en partie dans son organisation administrative et politique le centralisme jacobin de l'état français qui limite considérablement les compétences des régions, celles-ci n'en n'ont pas moins gardé leurs spécificités culturelles, sociales, économiques et parfois même politiques (Kabylie).

La portée du diagnostic ne nous permet pas d'élaborer une analyse détaillée et exhaustive des différents contextes où les différentes associations objets de notre étude sont implantées. L'objectif ici est de souligner quelques caractéristiques qui nous paraissent importantes.

L'Oranie

La région d'Oran située au Nord de l'Algérie fait partie des régions les plus riches de l'Algérie. L'ensemble du littoral algérien est doté des terres les plus riches et regroupe près de 44% de la population algérienne, localisée pour l'essentiel dans les grandes métropoles comme Alger, Oran et Annaba.

Les indices de développement humain y sont en général plus élevés que dans d'autres régions. Oran figure par exemple parmi les 5 wilayas au sein desquelles l'écart entre le niveau de l'Indice du Niveau d'Instruction pour les hommes et les femmes est le plus faible²⁸.

Il s'agit aussi d'une région qui a bénéficié de nombreux investissements au cours des dernières années. Cependant il convient de souligner que certaines communes périurbaines se démarquent sensiblement de l'ensemble. L'exode rural accéléré dans les années 90 par les déplacements internes dus à l'insécurité a favorisé la croissance

²⁸ Rapport National sur le Développement Humain, Algérie, 2007, CNES- PNUD, Juillet 2008.

de zones périurbaines où les indicateurs socio-économiques signalent la présence de poches de pauvreté et de populations particulièrement vulnérables. La wilaya d'Oran a connu le solde migratoire le plus élevé en Algérie entre 1987 et 1998. Durant cette période, les périphéries d'Oran se sont caractérisées par de très forts taux de croissance de la population. La population de la wilaya d'Oran est dans sa grande proportion jeune, 62% à moins de 30 ans. Cette population jeune est fortement marquée par le chômage. L'ONS (Office National des Statistiques) fait état de 14% de chômeurs en 2007, mais l'inactivité contrainte touche beaucoup plus de personnes, notamment chez les jeunes (Rebouha, 2010).

La région d'Oran se caractérise aussi par son dynamisme associatif. Sur la Wilaya d'Oran il y avait en 2003, 1800 associations mais seulement 15 associations féminines : 10 de dimension locale, 2 nationales dont le siège est à Oran, 3 bureaux régionaux d'associations dont le siège est à Alger. Certaines associations comme l'AFEPEC ont conservé le statut de dimension locale alors que dans les faits il s'agit d'une association de dimension nationale. En général les plus nombreuses sont les associations qui développent des activités sociales et culturelles. Parmi les associations de femmes, une partie s'inscrit dans le mouvement de revendication des droits des femmes comme FARD (1995) qui mène des actions à caractère social ou l'AFEPEC. Certaines associations se sont spécialisées comme AFAM qui s'est exclusivement centré sur le droit à la santé (1997).

La Kabylie

La paupérisation touche particulièrement les zones montagneuses comme les régions des Aurès et la Kabylie où le taux de chômage est largement supérieur à la moyenne nationale. La Kabylie est une région qui par ailleurs a été traversée par une agitation politique constante dans les années 2000. Durant le printemps 2001 ces troubles ont pris la forme d'émeutes, réprimées par les forces de sécurité algérienne²⁹. Malgré les grandes potentialités économiques de cette région (arboriculture, l'élevage, l'artisanat, le tourisme) la Kabylie est confrontée à une situation économique et sociale difficile. Elle a été largement délaissée par l'État au niveau des investissements publics. Le manque de dynamisme économique a généré un grand malaise social. La Wilaya de Tizi Ouzou compte 1.119.646 habitants. C'est la Wilaya qui a le taux de natalité le plus

²⁹ Voir à ce sujet le rapport de l'International Crisis Group : « l'Algérie: agitation et impasse en Kabylie, juin 2003.

faible de l'Algérie. Le taux de chômage avoisine les 60% dans les localités les plus pauvres. L'exode rural des cadres et jeunes chômeurs y est particulièrement importants.

De type communautaire les structures sociales et politiques perdurent et inspirent encore le mode prédominant d'organisation sociale et les structures associatives comme la Jemaâ ou « assemblée villageoise »³⁰ (Lacoste Dujardin, 2001 : 75).

C'est une région qui se caractérise aussi pour son fort dynamisme associatif. Selon la Direction Réglementaire et des Affaires de la Wilaya de Bejaia, il y avait au début de l'année 1995 près de 2.000 associations (30% d'entre elles étant des associations de quartier, 27% de parents d'élèves et 14% de nature religieuse alors que les autres étaient des associations culturelles amazighes)

Djelfa

La Wilaya de Djelfa présente selon un rapport récent de la Banque Mondiale les caractéristiques d'une zone *marginale* : faible densité de la population, localisation éloignée de toute densité économique et potentiel économique limité par une agglomération et des ressources insuffisantes³¹.

Située dans la partie centrale de l'Algérie, la Wilaya de Djelfa est composée de 36 communes regroupées en 12 dairates. La population totale de la Wilaya selon le recensement non définitif de 2008 atteint le nombre de 1.204.134 habitants dont 72,56 % se concentrent dans les agglomérations les plus importantes alors que seulement 4,31% de la population vit dans les centres urbains secondaires. Une partie de la population 23,13% se trouve en zones éparses.

Il s'agit d'une région agropastorale principalement dominée par le pastoralisme et l'élevage ovin qui constitue la principale activité agricole de la région (50% PIB agriculture en 2006).

Cependant l'évolution des pratiques agricoles a modifié profondément l'équilibre qui dominait et la steppe est désormais menacée de désertification menaçant l'activité

³⁰ « L'assemblée des hommes du village » est une structure encore vivante au sein des villages kabyles au sein de la quelle les principales familles sont représentées et gère les affaires de la communauté villageoise.

³¹ Banque mondiale, Rapport sur le développement de la région Mena, Vue d'ensemble, lieux pauvres, populations prospères : Comment le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord peuvent surmonter les disparités

pastorale et par conséquent de nouvelles migrations des populations vers les centres urbains.

Il s'agit d'une zone relativement enclavée même si sa situation géographique pourrait la convertir en zones d'échanges culturels et commerciaux entre le nord et le sud. Il s'agit d'une zone de transit et d'échanges de matières diverses comme les matières premières (laine, peaux ...), de produits finis et de produits alimentaires.

Le poids du tribalisme est encore fortement accentué dans cette région. Il s'agit d'un mode d'organisation sociale complexe qui est aussi associé à un mode d'exploitation des ressources naturelles³². La prise en considération des rivalités ou alliances entre tribus ne doit pas être négligée quand il s'agit de mettre en place un projet.

Les mesures adoptées par le gouvernement pour freiner ce déclin n'ont pas obtenu les résultats escomptés. Les études et enquêtes menées ont fait ressortir que l'échec de ces politiques était en partie du au fait que la dimension humaine n'avait pas été assez considérée ainsi que la structure sociale traditionnelle encore prédominante dans la région³³.

Cette région apparaît dans les statistiques comme l'une des plus pauvres de l'Algérie. Dans les régions Hauts Plateaux, la wilaya de Djelfa, compte 9 communes sur 12 en situation d'extrême précarité et totalise à elle seule 20% des populations des communes pauvres et 50% des communes en situation d'extrême précarité. Le taux d'analphabétisme des femmes (11 ans et plus) atteint le taux le plus élevé de l'Algérie, 62% dans les régions Hauts Plateaux Centre (wilaya de Djelfa)³⁴.

spatiales, Washington, juin 2010.

³² La question du foncier y est particulièrement complexe. Pour les terrains de parcours qui ont le statut de terres arch le droit coutumier continue à prévaloir. Autrefois les tribus possédaient leurs propres territoires et en assuraient la gestion et l'exploitation.

³³ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Unité de Recherche Djelfa, Etude Projet Messaad II : « Les Productions Végétales dans les Systèmes de Production Steppique. Cas de la Région de Messaad », Enquêtes réalisées par : Abdelhakim OUZZANE ; Bachir ABDELLAOUI ; Mohamed KANOUN & Mustapha REMITA.

³⁴ La Carte de la pauvreté en Algérie, Agence Nationale d'Aménagement du Territoire, mai 2001, Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale.

III.B. TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS FÉMININES DANS LE MILIEU RURAL- ÉTAT DES LIEUX- Points forts, points faibles, défis et opportunités de la participation des femmes dans le tissu associatif dans le milieu rural-

1. Genèse et caractéristiques générales du tissu associatif dans le milieu rural

Le tissu associatif algérien est en général jeune. Il l'est encore plus dans le milieu rural. Comme nous l'avons déjà souligné c'est dans le milieu urbain et surtout dans les plus grandes agglomérations comme Alger ou Oran où se concentrent la plupart des associations.

En général c'est un milieu plus conservateur où les femmes ont plus de difficultés à rompre les tabous et traditions qui la confinent dans l'espace privé. Les modèles traditionnels d'organisation de la famille y sont plus prégnants.

Dans certaines wilayas comme celle de Djelfa et en particulier dans certaines daïras comme celle de Messaâd, les femmes sont peu présentes dans l'espace public.

La violence qui a marqué la décennie des 90 a aussi beaucoup contribué à l'enclavement ou le repli sur soi des familles. La femme a été et continue à être l'objet d'une protection renforcée par le clan familial. Elles ont été aussi parmi les collectifs les plus ciblés par le conflit qui a sévit en Algérie durant ces années là.

En général il ya peu de liens entre les associations de femmes dans le milieu rural et les représentantes des associations féministes en milieu urbain. Ces dernières ont un parcours tout à fait différent. Portés par des élites, les projets associatifs féministes qui ont vu le jour à la fin des années 80 ont un ancrage très limité dans le milieu rural. Les discours et les stratégies déployées par ces associations trouvent peu d'écho chez les femmes rurales qui de par leur éducation, leurs modes et expériences de vie ont du mal à se reconnaître dans l'image véhiculée par les dirigeantes des associations féministes, universitaires, parfois proches des élites et des partis politiques. Ces dernières n'ont pas adapté leurs discours et semblent en général méconnaître aussi la réalité vécue par les femmes rurales.

Les associations, objet de l'étude, ont en général une dizaine voire dans certains cas une vingtaine d'années d'existence. La plupart d'entre elles ont été créées à la fin des années 80 et durant les années 90 (16 des 29 associations objet de l'enquête).

Les motivations à l'origine de ces différents projets associatifs sont diverses. Le lancement de certains programmes dans le milieu rural a permis dans certains cas de former et de stimuler la gestation de projets associatifs. C'est le cas de l'Association de la Promotion de la Fille et de la Femme Hachémite qui développe ses actions dans la daïra Hachem de la Wilaya de Mascara. L'idée a été lancée par un projet de CERAJ à Mascara, l'IMDR (Introduction d'un Modèle de Développement Rural³⁵) qui proposa la création d'un collectif organisé dans le but de promouvoir la participation de la femme et de profiter des facilités offertes dans le cadre de cette initiative. L'objectif de l'IMDR était de renforcer le tissu social avec une dynamisation socioculturelle, la formation d'animateurs du développement local et des actions de sensibilisation et de formation de la femme rurale.

Pour d'autres petites associations locales dans le monde rural, le projet associatif est né de l'initiative d'un groupement de femmes qui se sont associées dans le but de défendre les droits de la femme rurale (Association pour la Promotion de la Femme Rurale de Sidi Lahcen). Le parcours personnel peut être aussi à l'origine du projet associatif comme dans le cas de l'Association Tafahul Femmes handicapées dont la Présidente à l'origine du projet et souffre d'un handicap moteur lutte contre la marginalisation et l'exclusion et pour la pleine intégration de ce collectif dans les espaces privés et publics de la société algérienne.

D'autres projets associatifs de femmes dans le monde rural, parfois de plus grande envergure ont été créés par des personnalités qui ont assumé des postes de responsabilité au sein de l'administration dans le domaine agricole. C'est le cas de l'Association Nationale "Femme et Développement Rural" dont la Présidente travaillait au sein du cabinet ministériel du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural. C'est dans le cadre des programmes développés au sein du ministère dont le but visait la définition d'une stratégie pour intégrer la femme dans le développement qu' il y a une prise de conscience de la nécessaire implication du mouvement associatif pour assurer l'intégration des femmes dans le développement rural et c'est dans ce contexte que naît l'idée de créer une association. Un processus similaire a débouché sur la création de Tamari dont la Présidente travaillait aussi au sein du ministère de l'agriculture dans la Wilaya d'Oran et c'est dans ce cadre que l'initiatrice du projet prend conscience des besoins des veuves et d'autres femmes diminuées dans le milieu rural et de leurs besoins d'accompagnement juridique. Parfois les dirigeantes de

³⁵ Le projet d'introduction du module de développement rural (IMDR) sur fond de méthodologie européenne «LEADER» a été développé dans la daïra de Hachem, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural algérien et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le

ces associations maintiennent des fonctions officielles comme c'est le cas de la Présidente de l'association ASFRU (Association Professionnelle Femmes Rurales de la Wilaya de Tizi-Ouzou) qui fait partie du conseil d'administration de la chambre d'agriculture de Tizi Ouzou.

Il existe aussi d'autres cas de figure. La création d'une association peut être aussi le fruit d'un projet familial comme c'est le cas de l'association - Action Promotion Sociale et Culturelle APPROSH, une association familiale dont l'origine remonte à une première association à caractère culturel et sportif créée en 1939 durant la colonisation française sous le régime de la loi des associations de 1901. Certaines associations locales comme Mostaqbel ont été créées sous l'égide de l'Association Nationale Officielle UNFA, la seule association de femmes existantes jusqu'à l'ouverture du champ politique à la fin des années 1990.

2. Sources de financement

Bien que les sources de financement des associations soient plus nombreuses et diversifiées³⁶ avec l'arrivée en Algérie des bailleurs de fonds étrangers et la mise en place de mécanismes spécifiquement destinés à renforcer le tissu associatif en Algérie (les programmes ONG1 et ONG2 financés par la Commission Européen) la majorité des associations considèrent que le manque de ressources financières est le principal problème auquel sont confrontées les associations. Pour la plupart des associations consultées il s'agit là d'un des principaux points faibles identifiés.

Les subventions accordées par les wilayas sont presque insignifiantes, de l'ordre de 50.000 dinars, les conditions requises pour obtenir ces subventions sont arbitraires et leur concession oblige les organisations à employer un commissaire aux comptes.

En ce qui concerne l'accès aux fonds étrangers, les associations doivent faire l'objet d'une autorisation officielle pour que les associations puissent en bénéficier. C'est le cas de nombreuses associations locales ou wilayales qui ont pu bénéficier de financements de l'Union Européenne dans le cadre de l'Union de Gestion des Programmes d'aide aux associations. Dans ce cadre là une dizaine de projets a été retenue en 2004 mais pas un seul pour les associations de femme (SAI, 2008).

Développement et exécuté par CERAI.

³⁶ Pour les associations qui ne sont pas nationales la législation qui régule le régime associatif interdit les financements de bailleurs de fonds étrangers.

Les conditions posées par les bailleurs de fonds en matière de gestion sont souvent considérées comme trop contraignantes pour les associations qui se plaignent de la complexité des procédures pour obtenir des fonds par des bailleurs comme l'Union Européenne, ainsi que pour la présentation et formulation des projets.

La plupart des associations objet de l'enquête sont des associations locales et leur budget est dans la majorité des cas très limité. Leurs principales sources de financement proviennent des cotisations des adhérents, des soutiens financiers ponctuels des collectivités locales, en général il s'agit de sommes modestes.

3. Ressources matérielles

Le manque de ressources matérielles et en particulier le manque de locaux est un facteur qui a été systématiquement invoqué au cours des entretiens réalisés comme la cause de nombreux déficits au sein des organisations.

L'absence de local ne permet pas de souder une équipe de travail. Dans quelques cas le centre physique de référence de l'association devient le domicile personnel du président de l'association. Cette confusion au niveau de l'espace physique associatif crée aussi une confusion par rapport au projet associatif qui a tendance à être personnalisé et qui en même temps rend plus difficile l'appropriation du projet par les membres de l'association.

L'absence de local est à la fois un symptôme de précarité et du manque de pérennité des associations. Cette instabilité rend difficile la visibilité de l'association.

L'obtention d'un local pour les associations est très souvent tributaire des ressources financières de l'association mais aussi et surtout du réseau relationnel.

L'achat ou la location d'un local suppose pour une association un effort financier considérable et dans bon nombre de cas seule l'affectation d'un bien de l'état peut résoudre le problème. Souvent la solution pour les associations locales passe par la concession d'espaces par les collectivités locales ce qui les soumet à une dépendance et bon vouloir des autorités locales qui peut aussi faciliter l'instrumentalisation de ces associations.

La plupart des associations qui ont été analysées dans la présente étude sont confrontées à ce problème. Un certains nombres d'entre elles se trouvent dans des

locaux cédés par les autorités municipales. C'est le cas de l'Association de Promotion de la Femme Rurale de Sidi Lahcen qui partage l'espace cédé par les autorités locales avec l'association Tafahul Femmes Handicapées. D'autres comme Le centre Repère Lewhi, de la Ligue de Prévention et de Sauvegarde de la Jeunesse et de l'Enfance de Tizi Ouzou (LPSJE) sont tributaires des aléas de la location et peuvent à tout moment se retrouver sans locaux.

Le manque de local entrave aussi la constitution d'une mémoire pour l'association, une trace des projets réalisés. C'est aussi un espace nécessaire à l'échange, la coordination, et est aussi un élément essentiel pour la visibilité de l'association. D'autant plus quand il s'agit d'associations locales qui misent beaucoup dans leurs stratégies de travail sur la proximité.

En ce qui concerne les moyens techniques et informatiques des associations qui ont été analysées dans la présente étude, différentes situations ont pu être observées. Ces moyens parfois existent mais restent inexploités.

4. Ressources humaines

Le mouvement associatif algérien en général et le secteur féminin n'échappe pas à cette tendance, est fortement marqué par le personnalisme et le présidentielisme. Les associations sont souvent le fruit d'un projet ou d'une initiative individuelle portée par le président de l'association. Il se crée souvent dès le départ un lien de dépendance entre l'association et son fondateur président qui lorsqu'il se casse annonce souvent la fin du projet. Cette dépendance est un facteur de vulnérabilité des associations d'autant plus que de nombreux cadres associatifs ont pris le chemin de l'exil ces dernières années. En effet l'élite associative a été très touchée par l'exode et l'émigration à l'étranger. Des régions ont été particulièrement touchées par ce phénomène comme la Kabylie.

Dans certains cas de figure le projet associatif a été conçu par une personne qui a assumé dès le départ la présidence et n'a pas su transférer par la suite son savoir et ses compétences afin de pouvoir assurer d'une part la pérennité de l'association en cas de départ et former et préparer la venue d'une nouvelle génération capable d'assumer un rôle important au sein de l'organisation. Le fait qu'il s'agisse de structures réduites accentue aussi ce phénomène ainsi de fortes personnalités à la tête des associations monopolisent savoir et prise de décision et empêche aussi la constitution d'une équipe de travail qui permettrait d'assurer la pérennité de

l'association.

Dans d'autres cas et malgré la volonté de la présidente de céder sa place l'équipe qui l'entoure ne se sent pas capable d'assumer les responsabilités et tâches qui incombent au président au sein de l'association. En effet dans la plupart des associations rencontrées c'est le président de l'association qui assume toute la communication externe et la visibilité de l'association à l'extérieur.

La concentration des compétences et des pouvoirs de prise de décision aux mains de la présidente ou du président des associations est principalement dû à l'existence des modes de gestion et d'organisation interne très hiérarchiques.

Il est intéressant ici de mentionner l'expérience d'une petite association locale de création récente comme celle de l'APFFH (2007) dont le modèle de fonctionnement basé sur une structure horizontale permet une appropriation de compétences et capacités de décisions élargies.

Cette concentration des responsabilités et pouvoirs de décision par les cadres dirigeants des associations constituent un des points faibles détectés dans le mode d'organisation et la gestion interne des associations.

Plusieurs causes expliquent le manque de relève au sein de l'association qui accentue la dépendance du projet associatif de son créateur.

On peut invoquer en premier lieu la rupture générationnelle. C'est le cas principalement des associations féministes en milieu urbain qui ont vu le jour dans les années 90. Les dirigeantes de ces associations n'ont pas réussi à établir des liens idéologiques et assurer la continuité de leurs discours. Cette nouvelle génération de femme est profondément marquée par l'influence et l'impact de la mouvance islamiste et la violence de la décennie noire. Elle évolue dans un contexte social et idéologique beaucoup plus régressif. Les femmes ne portant pas de «hijab» deviennent minoritaires au sein des adultes (soit 1 femme sur 10) selon un sondage réalisé par le Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme (CIDDEF).³⁷

La relève au sein des associations est aussi entravée par le manque de transmission des savoirs et des motivations et le manque de qualification des cadres associatifs lié

³⁷ Selon un sondage réalisé par le CIDDEF (voir 1,5 million de femmes qui ont l'interdiction de sortir de chez elles et de travailler voir : <http://www.ciddef-dz.com/pages-index/index.php>)

au déficit de structures fonctionnelles capables de donner une continuité au projet associatif de façon autonome.

La difficulté que rencontrent beaucoup d'associations et leur dépendance de la figure du président tient aussi au manque de capitalisation d'expériences et à la mémoire des associations. C'est un sujet qui mériterait une réflexion approfondie afin de concevoir des mesures susceptibles de renforcer cet aspect. Les cycles de formations proposés aux associations sont souvent mis à profit par les mêmes personnes, ils sont appropriés individuellement et non pas retransmis aux autres membres des associations.

Il s'agit d'un aspect d'autant plus important qu'il conditionne aussi l'impact des diverses formations mises en place dans le cadre de projets financés par les bailleurs de fonds étranger qui se sont axés pour la plupart sur le renforcement des capacités et ressources humaines au sein des associations.

D'ailleurs de nombreux projets financés par l'Union Européenne et les ONG internationales ont répliqué le même type de formations destinées aux cadres associatifs : (gestion associative, gestion du cycle de projet, genre...) avec en fin de formation la mise en pratique par le biais de la mise en place de microprojets.

Il semblerait que jusqu'à présent les associations ont misé sur l'identification et sélection de personnes ressources pour assurer la transmission par des personnes susceptibles ou les plus à même de multiplier les connaissances acquises.

En ce qui concerne les ressources humaines, le diagnostic partagé par toutes les associations se situe clairement au niveau du déficit en termes de capacités et de formation ainsi que le manque de culture associative. Bien souvent les responsables de projets associatifs se plaignent du manque d'engagement de la jeunesse dans le monde associatif et du fait que de nombreux jeunes choisissent cette voie souvent par intérêt. Il est vrai que le contexte socio-économique n'est pas favorable au développement du volontariat étant donné le manque d'opportunités d'emplois et le tissu associatif représente bien souvent une porte de sortie. Le manque de perspectives économiques et de salaires peut évidemment finir aussi par décourager les volontaires et bénévoles qui finissent par se détourner du projet associatif.

5. Une transition nécessaire vers la professionnalisation

Au sein des associations de petites envergures se sont les problèmes de gestion interne qui limite le plus la viabilité du projet associatif. Ils sont en grande partie dus à la difficulté de consolider des équipes de travail capables de gérer aussi des budgets plus importants. Pour cela il est difficile de compter seulement sur le volontariat. Il est fréquent de voir que des petites associations hésitent à répondre aux appels d'offre par manque de ressources humaines capables de gérer les projets financés.

Il existe cependant des expériences et initiatives intéressantes pour rompre ce cercle vicieux et assurer la stabilité des ressources humaines au sein de l'organisation. C'est le cas du Centre Repère Lewhi de Tizi Ouzou qui a établi un système de roulement pour ses volontaires dans la prise en charge de projets rémunérés. Il en est de même pour Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits (FARD) qui a aussi mis en place un système de roulement qui permet aux bénévoles de devenir chefs de projets. Les perspectives de rémunération du travail associatif constituent un élément clef pour consolider la capacité de gestion interne des associations et leur professionnalisation. Il s'agirait ainsi de combiner engagement et vocation associative avec une certaine professionnalisation et rémunération.

6. Objectifs stratégiques et domaine de travail

En règle générale la majeure partie des associations dans le milieu rural n'ont pas défini ou établi des lignes stratégiques claires et leurs objectifs sont définis en fonction des projets réalisés. En ce qui concerne les associations de femme, le discours porté par le mouvement féministe dans le milieu urbain est pratiquement absent.

Il faut signaler par exemple l'absence de débat sur le code de la famille, l'épicentre du discours et de la mobilisation du mouvement féministe en Algérie comme d'ailleurs dans d'autres pays du Maghreb. Il n'est question tout au plus que de la mise en œuvre effective des réformes introduites en 2005 ou de la divulgation de son contenu afin que les femmes connaissent leurs droits dans le milieu rural.

De même à différence de l'imbrication existante dans les grands centres urbains comme Oran et Alger entre le domaine politique et associatif, les appartenances politiques et les idéologies n'ont pas le même poids ou n'exercent pas la même influence sur les associations dans le milieu rural.

En ce qui concerne les activités les associations de femmes rurales reproduisent en général le même modèle: (sensibilisation sur les questions juridiques ; alphabétisation ; activités génératrices de revenus).

Les ateliers proposés aux femmes sont à peu près tous les mêmes : couture, broderie, cuisine, pâtisserie. Ce modèle est reproduit dans toutes les régions de l'Algérie dans le milieu rural sans que soit posée la question au préalable de la viabilité économique de ces activités ou du potentiel de ces activités pour que les bénéficiaires gagnent en autonomie et autosuffisance par rapport à la famille... Il serait nécessaire de réaliser des études parallèles sur la viabilité de ces projets d'insertion professionnelle et les débouchés réels que ces formations peuvent apporter aux femmes si bien évidemment le projet se situe dans le cadre de l'approche genre et vise à la promotion et émancipation de la femme. On peut en effet se demander dans quelle mesure une formation en couture pour les femmes renforce les cloisonnements traditionnels des rôles assignés aux femmes ou contribue à donner des outils qui permettront à la femme de se frayer un chemin dans l'espace public.

Certains cadres associatifs remarquent à juste titre que peu importe le contenu ce qui compte et qui constitue déjà un progrès est le fait de créer un espace pour les femmes dans lequel il leur sera permis d'avoir un contact avec l'extérieur. Il s'agit selon eux d'un processus lent et brûler les étapes peut parfois être contre productif.

Pour d'autres encore peu importe le contenu, il s'agit avant tout de donner des outils, de créer de nouvelles attentes et perspectives : on peut évidemment même par le biais d'un atelier couture, transmettre d'autre type de savoirs et d'expériences.

Parfois même, pour les femmes isolées dans les douars, c'est la création même d'un espace physique qui constitue un progrès important, indépendamment du contenu de la formation. Dans le douar d'El Maleh dans la Daïra de El Hachem la roulotte mise en place par l'IMDR et transformée en salle d'alphabétisation et de formation a permis aux femmes d'avoir un contact avec l'extérieur. Cet espace d'échange et d'apprentissage est devenu l'embryon d'un centre de promotion de la femme rurale.

L'argument souvent avancé par les responsables des associations consultées est qu'effectivement c'est ce qui correspond à ce que veulent les jeunes filles concernées. Encore faudrait-il que le collectif des bénéficiaires puisse s'exprimer librement sur ces besoins. Il serait intéressant de dynamiser des ateliers créatifs susceptibles de dégager de nouvelles attentes de la part des jeunes filles et des femmes ciblées dans les diverses interventions.

Cette uniformisation du contenu des projets réalisés répond aux besoins immédiats de la population qui dans le milieu rural sont des besoins primaires. Ils sont parfois conçus comme le passage obligé, la première étape nécessaire pour initier par la suite d'autres types d'activités comme de la sensibilisation sur les droits, la santé sexuelle et reproductive...

Les associations dans le milieu rural n'ont qu'une planification à court terme et manque de vision générale qui oriente les actions dans l'avenir. La plupart des associations rencontrées sont très jeunes et de petites tailles et n'ont à leur acquis que quelques projets souvent financés par des bailleurs de fond étrangers comme les projets financés dans le cadre des programmes financés par la Commission Européenne : ONG1 et ONG2.

7. Relation avec les autorités

En Algérie, et compte tenu du contexte légal et administratif, caractérisé par le maintien de l'état d'urgence, le dynamisme associatif est contraint dès le départ dans son expansion et activité. La législation en vigueur maintient de nombreuses zones grises qui permettent à l'administration à tout moment de contrôler, censurer et restreindre les activités des associations. Le rapport à l'état à différents niveaux que ce soit l'administration centrale ou locale se trouve être donc un passage obligé.

Le maintien de bonnes relations semble nécessaire pour assurer une certaine pérennité de l'association. Il convient de signaler toute fois que la plupart des associations qui ont constitué l'échantillon de l'étude sont pour la plupart des associations prestataires de services ou de biens et qui n'ont pas un caractère revendicatif et de plaidoyer (à différence des associations qui ont surgi dans les années 90 au moment de la libéralisation du champ politique).

La nature des relations que maintiennent les associations avec les autorités locales varient en fonction des différents profils de l'association. Cependant la plupart des associations considèrent qu'en général il y a de la part des autorités un manque de soutien. Les autorités locales sont même parfois perçues comme une menace pour la continuité du projet associatif. Dans d'autres cas néanmoins les bonnes relations entretenues avec les autorités locales sont mises en avant et constitue un atout pour l'association.

Même si dans le discours la plupart des associations abordées se disent apolitiques, les associations ont tissé de nombreux liens de différentes natures avec les autorités. Il existe en général des liens : dans le cas du mouvement féministe urbain les liens avec les partis politiques sont étroits. Bien souvent les dirigeantes des associations sont aussi militantes de partis politiques. Parfois ce sont des personnes qui ont joué un rôle au sein de l'administration qui sont à l'origine du projet associatif. Avec les administrations locales les liens tissés par les associations sont aussi nombreux comme nécessaires pour maintenir en vie le projet associatif souvent aux prises avec des difficultés administratives.

Grâce aux bonnes relations tissées avec les autorités locales ou autres institutions, une association peut obtenir une marge de manœuvre et une capacité d'action qu'elle ne pourrait pas obtenir sans ce soutien. L'exemple de l'association APROSCH- Action Promotion Sociale et Culturelle est illustrateur. L'efficacité des résultats obtenus dans le quartier d'Oran défavorisé (le quartier Victor Hugo) où cette association est implantée est à calibrer aussi en fonction des facilités accordées par les institutions publiques et autorités locales qui soutiennent l'association. La collaboration établie a permis à l'association de multiplier l'impact de ses actions. Bien enracinée dans le quartier, cette association qui à l'origine est familiale³⁸ a réussi à combiner à la fois travail de proximité et soutien institutionnel. Ainsi le quartier a pu obtenir aussi des améliorations notables au niveau des infrastructures comme le réseau d'assainissement.

Il s'agit là aussi d'un jeu réciproque qui montre que l'état algérien dépend aussi des associations et a pris conscience du besoin de rétablir des ponts avec la société. La fréquence des émeutes populaires en Algérie est là pour rappeler que la déliquescence du lien social peut aussi avoir des répercussions ou manifestations dangereuses pour la stabilité même du pouvoir.

Il s'agit donc d'un préalable nécessaire sans lequel l'activité associative pourrait être vite muselée. Afin d'éviter les contraintes administratives il est important pour les ONG internationales d'inscrire leur démarche dans l'optique d'un partenariat triangulaire dans lequel l'état, les administrations locales sont impliquées et informées.

³⁸ Une première association à caractère culturel et sportif avait été créée en 1939 durant la colonisation française sous le régime de la loi des associations de 1901; elle fut réanimée une première fois en 1951 regroupant des jeunes qui partaient au maquis. Son président actuel issu de la famille Chougrani dont le charisme et la popularité sont liés au rôle joué par cette famille durant la guerre contre l'occupation coloniale française a redonné vie à l'association en 1997.

L'État algérien a besoin du tissu associatif qui dans certains cas est la pierre angulaire du succès de ces politiques comme c'est le cas dans les diverses réformes agricoles (PPDRI).

Les associations sont dans ce sens toujours susceptibles d'être instrumentalisées mais elles pourraient aussi profiter des espaces d'intervention laissés vacants par l'état pour assoir leurs stratégies, s'implanter, renforcer leurs capacités et gagner en influence afin de devenir des acteurs indispensables et incontournables qu'il sera plus difficile de réprimer et contrôler.

Il s'agit néanmoins d'une relation délicate aux contours flous qui comprend toujours des risques comme celui de voir les institutions se décharger d'une partie de leurs responsabilités sur les associations. Il serait dommage que l'espace associatif soit exclusivement compris par les autorités locales comme un espace de substitution.

8. Travail en réseau et partenariats

En ce qui concerne le travail en réseau et la coordination entre associations dans le milieu rural force est de constater que les initiatives mises en place dans ce sens sont encore très faibles. Même dans le milieu urbain la création de réseaux et de plateformes de coordination a eu des résultats mitigés. La culture individualiste, la prégnance des rivalités entre les associations, le caractère personnaliste et présidentieliste de nombreuses associations sont les principales raisons invoquées pour expliquer la faiblesse de l'activité en réseau du tissu associatif algérien.

En règle générale les expériences de réseaux ont montré qu'il ya une tendance lourde à la reproduction de modèles d'organisation hiérarchiques et verticaux qui débouche souvent par l'appropriation du réseau par l'association qui le gère. Ces réseaux sont le fruit d'un projet d'un financement débloqué à cet effet, mais qui par la suite s'avère extrêmement fragile. Ces réseaux deviennent bien souvent des coquilles vides sans objectifs ni stratégie définis.

Beaucoup de bailleurs de fond ont aussi misé sur la création de réseau sans en adapter le modèle et structure et sans une analyse préalable des modes de fonctionnement des réseaux sociaux dans la société algérienne.

Cela ne veut pas dire pour autant que ce maillage des associations ne soient pas nécessaire mais les formules appliquées jusqu'à maintenant ne semblent pas avoir

donné les résultats escomptés. Les associations en effet méconnaissent souvent l'existence et les activités d'autres associations actives dans d'autres régions. Le caractère compartimenté des activités développées par les associations, le travail en autarcie, le manque de connaissance de l'ensemble du tissu associatif dans les différents contextes d'intervention sont des traits communs que l'on retrouve chez de nombreuses associations dans le milieu rural.

Même si la plupart des associations, objets de l'étude reproduisent les mêmes activités elles n'ont pas développé entre elles des échanges de connaissances et savoirs faire afin de mettre à profit les expériences acquises dans un même domaine d'activité. Les formations proposées par les ONG ou bailleurs de fonds internationaux ont permis de créer une certaine dynamique d'échanges et de rencontres qui peut permettre de dégager des synergies et des projets en commun par les diverses organisations.

C'est dans cette perspective qu'il convient de souligner la pertinence des actions menées dans ce sens que les acteurs internationaux peuvent accompagner. L'expérience de l'ONG espagnole CERAI, avec le soutien financière de l'ACCD, est à cet égard intéressante. La base de son intervention s'est construite sur l'idée de contribuer à constituer des noyaux d'associations par région vouées par la suite à multiplier les échanges, connaître et trouver des synergies avec d'autres noyaux situés dans d'autres régions.

Il semblerait que les réseaux qui fonctionnent le mieux sont les réseaux thématiques (Handicapés, violence faite aux femmes...) et par le biais desquels un travail en commun a été réalisé. La mise en commun des compétences et capacités de chaque organisation dans la réalisation d'un projet permet de rapprocher les discours et de développer un langage commun. C'est le cas du Programme Jousour, ou Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie (PCPA Algérie) né en 2007 de la volonté commune d'associations algériennes et françaises d'agir ensemble pour l'enfance et la jeunesse. Ce projet de partenariat vise également à renforcer le rôle des associations pour une meilleure prise en compte des questions d'enfance et de jeunesse³⁹. D'autres réseaux thématiques ont été créés comme le réseau NADA (réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant) spécialisé dans la question des droits de l'enfant. Ce réseau créé en 2004 à l'initiative des Scouts Musulmans Algériens a pour objectif principal de sensibiliser les associations qui travaillent dans le domaine de l'enfance, pour les amener à intégrer la question sensible des droits de l'enfant dans leurs pratiques et

³⁹ Pour plus d'informations voir : <http://pcpalgerie.org/?Presentation>

leurs objectifs de travail. Il comprend une centaine d'ONG réparties sur 35 wilayas. Le réseau Wassila créée à l'initiative de SOS Femmes en Détresse se consacre à la prise en charge juridico - psycho – médicale – sociale des femmes et enfants victimes de violence.

Ce sont les associations de femme à caractère urbain qui ont une trajectoire et une expérience assez longue au sein du mouvement associatif qui en général ont pris la tête d'initiatives de création de réseaux dont la vocation est aussi de produire un effet d'entraînement.

FARD, une association basée à Oran a créé un réseau pour l'intégration du genre dans les pratiques associatives avec le soutien du programme ONG 2 de la Commission Européenne. Les objectifs du réseau sont d'outiller les animateurs/animateuses d'associations et les familiariser aux méthodologies d'intégration du genre dans la pratique associative.

À travers l'expérience concrète de FARD certaines problématiques ont été mises en lumière. Si au départ le réseau avait une vocation nationale dans la pratique il n'a fonctionné réellement que dans la région d'Oran. Les difficultés mais aussi l'importance de décentraliser ces réseaux par le biais de l'implication d'associations locales ont aussi été mis en évidence par cette expérience. FARD a fait quelques pas dans ce sens en créant un partenariat avec l'Association « promotion de la femme rurale de Sidi Lahcen dans la Wilaya de Sidi Bel Abbès ».

La création de réseaux est perçue par de nombreux responsables associatifs comme prématuré pour le tissu associatif algérien dans le milieu rural. Il faudrait tout d'abord impulser l'émergence d'une culture associative avant de créer des réseaux qui finissent par être des coquilles vides. Il serait plus utile de commencer au niveau local, régional par le développement de sous-réseaux; faciliter les échanges et les rencontres au niveau de la région comme première étape pour l'apprentissage du travail en réseau.

Les tentatives de coordination pour le lancement de campagnes de plaidoyer ont mis en évidence les difficultés qu'ont les associations, jalouses de leurs acquis, à travailler ensemble. Le cadre juridique n'y est pas non plus favorable: il existe de nombreuses entraves administratives et la loi 90/31 ne permet pas la fédération. Malgré ces entraves certaines initiatives ont pu voir le jour. Plusieurs associations comme Tharwa N'Fathma N'Soumeur, le Collectif Femmes du Printemps Noir et l'association AMUSNAW qui avaient fait un premier travail autour des lois civiles égalitaires dans la wilaya de Tizi Ouzou, rejointes par Djazaïrouna, le réseau Wassila, l'association A

VIFE et le collectif Femmes MDS ont lancé le 8 mars 2010 la campagne Kif Kif devant la loi pour l'égalité dans le champ juridique⁴⁰.

9. Communication externe- visibilité de l'association

La plupart des associations qui ont fait l'objet de la présente étude n'ont pas développé de stratégies de communication externe. En général elles n'ont pas de responsables de communication. Les associations locales basent leur communication externe sur le bouche à oreille, le porte à porte. D'autres organisations utilisent ponctuellement l'affichage, les expositions, les journées portes ouvertes pour faire connaître leurs activités.

Parmi l'échantillon d'associations consultées elles sont rares à utiliser des supports plus sophistiqués comme les reportages sur les chaînes de télévision locale comme la LSPJE qui est une des rares associations à avoir développé une stratégie de communication afin de diffuser l'ensemble de ces activités à une audience la plus large possible.

10. Population cible

Dans la plupart des associations rurales la participation des femmes dépend beaucoup de la renommée et réputation de l'association. Cette mise en confiance est souvent le fruit d'un important travail de proximité. L'obtention de cette reconnaissance locale est un facteur clef pour faciliter la participation des femmes et jeunes filles au sein du projet associatif comme adhérente ou bien même comme bénéficiaire.

A différence des associations urbaines qui ont acquis tout au long de leur parcours, des connaissances, un savoir faire un discours mais qui manque d'enracinement et représentation locale, les associations dans le milieu rural ont un meilleur ancrage populaire. Cet enracinement local est favorisé par le travail de proximité que ces associations mettent en place.

Les associations qui ont le plus de visibilité au niveau international de notoriété et de capacité n'ont en revanche qu'une faible représentativité sociale. Elles sont bien

⁴⁰ Pour plus d'informations voir <http://femmesalgerie.ning.com/profiles/blogs/>

souvent déconnectées des bases sociales et méconnaissent bien souvent la situation des femmes dans le milieu rural et ses particularités selon les régions considérées.

Leur discours se trouve souvent en décalage avec la majeure partie des collectifs féminins surtout dans le milieu rural. Le discours modernisateur dont elles sont les fers de lance est fortement concurrencé par des mouvements de réislamisation profonde de la société porté par le salafisme. La portée de ce mouvement de réislamisation de la société est telle que bien souvent le discours des féministes se situe à contre courant⁴¹.

Le discours sur les droits rencontre en général peu d'écho dans le milieu rural surtout quand il s'adresse à des collectifs qui font face à des besoins et problèmes beaucoup plus basiques ou prosaïques.

En général les associations urbaines où la femme a obtenu une certaine représentativité, et dont certaines sont dirigés par une élite issue du mouvement féministe et militantisme politique ont un discours, des capacités et des structures (plus ou moins consolidées selon les organisations) que n'ont pas les associations rurales. Cette pérennité, renom et savoir faire et relations établies avec les bailleurs de fonds n'est pas une garantie de représentativité. Leur portée reste très limitée et elles méconnaissent aussi la situation des femmes dans le milieu rural et ses particularités selon les régions considérées.

Les discours dont elles sont porteuses ne rencontrent que peu d'écho parmi les associations rurales qui au quotidien font souvent face à des besoins et problèmes beaucoup plus basiques ou prosaïques. Le discours sur les droits y est donc peu prégnant.

Il existe cependant des initiatives menées pour remédier à cette coupure des bases : Certaines associations urbaines comme AMUSNAW, FARD et LSPJE parmi d'autres ont développé des partenariats avec des petites associations de villages implantées dans le milieu rural. La LSPJE travaille régulièrement avec 10 associations locales dans le cadre de sa stratégie de décentralisation. Chaque localité a deux antennes (action préventive et accompagnement psychosocial).

Il s'agit d'une stratégie déployée pour des programmes ou projets concrets mais qui permet de créer des espaces d'apprentissage et de nouvelles méthodologies de travail

⁴¹ Voir Amel Boubekeur : « L'islamisme algérien de la réconciliation à l'échec de la participation politique », *Moyen Orient*, Septembre 2010

intéressants pour déployer et multiplier l'impact des projet d'une association donnée. Elle permet sans aucun doute de renouer avec les populations et de réaliser un véritable travail de proximité.

Les associations locales de proximité sont quant à elles beaucoup plus au fait des réalités locales et des attentes de la population ciblée par leurs projets mais elles n'ont que de faibles capacités et ne disposent que de ressources limitées, leur capacité d'atteindre une population beaucoup plus importante est restreinte en raison de ce manque de capacités.

La mise en commun, l'échange et les synergies entre les différents types d'associations (rurales de proximité et urbaine) constitue une ligne d'action à développer.

Même si la plupart des associations locales dans le milieu rural réalisent un important travail de proximité, la qualité et l'ampleur de ce dernier varie aussi en fonction de l'association. Une association comme l'APFFH a adopté une démarche de porte à porte pour impliquer des jeunes filles dans le projet. Les membres de l'association assurent aussi les formations à la vie courante (CVC) et sont présentes dans 31 Douars dans lesquels elles font aussi la diffusion de leurs activités.

Mais il faut quand même souligner que les petites structures ont aussi tendance à reproduire des modèles d'organisation verticaux et hiérarchiques. Même au sein des organisations locales et de quartier qui sont censées être proches des populations ciblées par leurs projets, l'application de méthode d'identification des projets et des populations à cibler y est peu fréquente voir totalement absente dans certains cas. La tendance générale est à reproduire des modèles de projet sans se soucier de leur adéquation au contexte social, culturel, économique local et de leur faisabilité. Certains projets qui ont obtenus des financements non pas pu être finalement réalisés : parfois par manque de ressources humaines ou parce que les besoins de la population cible n'ont pas été correctement identifiés. L'introduction d'activités nouvelles dans une région déterminée peut être contre-productive si elle ne va pas assortie d'un suivi et d'un accompagnement qui permette qu'effectivement l'introduction de ces nouvelles pratiques soit réussie.

De nombreuses associations proposent aux collectifs de femmes ciblés des formations ou des activités génératrices de revenus. Il est difficile de mesurer l'impact de ces microprojets mis en place par les associations dans le milieu rural. Qui gère les ressources dégagées par ces microprojets ? Dans quelle mesure les femmes

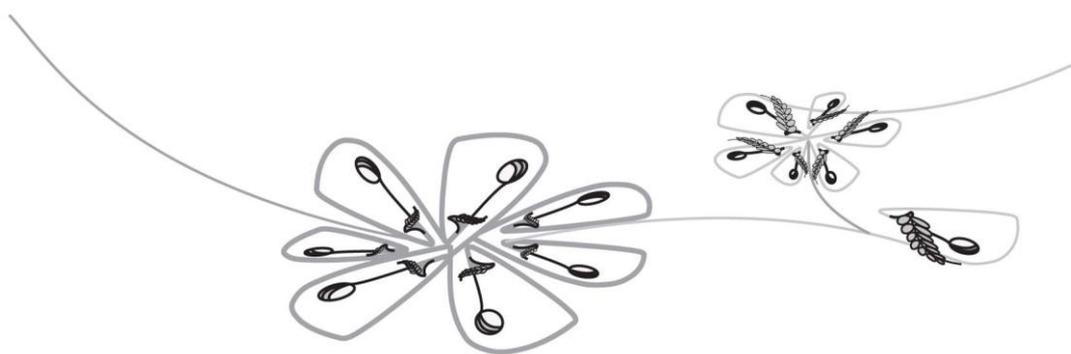
bénéficiaires de ces projets ont-elles gagné en autonomie ou ont-elles renforcé leurs capacités de gestion des ressources ? Ce sont autant de questions que les associations doivent se poser et essayer d'y répondre en introduisant des méthodes de suivi qui permettent de dégager les points forts et les points faibles dans la mise en marche de ce type de projets, ainsi que les leçons apprises afin d'éviter de commettre les mêmes erreurs.

Il serait en effet important de savoir dans quelle mesure la mise en place de ces projets s'est traduite par une mise en valeur du rôle joué par la femme au sein de la structure familiale. Il serait intéressant de réaliser une enquête auprès des bénéficiaires afin d'obtenir plus d'informations sur l'utilisation des ressources dégagées par la mise en œuvre du projet et de voir comment ces femmes bénéficiaires ont donné une continuité au projet.

Atteindre les femmes dans le milieu rural est dans la plupart des cas une entreprise difficile. Leur participation comme adhérentes ou bénéficiaires des projets est souvent faible. L'importance des traditions et des valeurs religieuses dans les campagnes semblent avoir plus de poids que dans les villes. Souvent la capacité d'atteindre le collectif des femmes dans certains milieux ruraux pourraient être amplifiée si les associations mettaient en place des passerelles avec ces structures traditionnelles.

Peu d'associations créées pour l'émancipation des femmes impliquent activement les hommes dans leurs projets. Parmi les associations qui composent l'échantillon analysé il n'y en a qu'une qui évoque l'implication active des hommes dans les projets mis en œuvre comme un des objectifs de l'association (Fatma N'Soumeur).

IV. CONCLUSIONS



IV. CONCLUSIONS

Du diagnostic sur le tissu associatif algérien dans le milieu rural et la participation des femmes, réalisé à partir de l'échantillon des associations étudiées et les régions considérées dans la présente étude les conclusions suivantes peuvent être dégagées.

- Une des premières conclusions que l'on peut extraire de l'étude est que le tissu associatif dans le milieu rural algérien apparaît comme extrêmement jeune et fragile plus encore que dans le milieu urbain. Plus que le manque de ressources économiques il s'agit souvent du manque de capacité et de stratégies pour obtenir des ressources financières qui semble faire défaut à la plupart des associations rencontrées. Même si les subventions des autorités locales ou institutions publiques sont faibles, beaucoup d'associations parmi celles que nous avons rencontrées ont pu monter des projets grâce aux financements des bailleurs de fonds étrangers (UE, GTZ, coopération Belge, coopération espagnole ou même la coopération des communautés autonomes espagnoles comme celle de l'Agence Catalane de Coopération au Développement). Le déficit se situe bien au niveau des capacités des ressources humaines et des cadres associatifs dans le milieu rural et en particulier les femmes.
- Il est apparu dans certains cas un cercle vicieux : le manque de financement justifie le recours massif au volontariat mais le manque de professionnalisation de l'organisation a en même temps des répercussions directes sur sa capacité de gestion de projets plus ambitieux et avec un poids financier plus important. Ce déficit de ressources humaines au sein des associations empêche une véritable professionnalisation de ces associations qui leur permettrait aussi d'atteindre une certaine autonomie et viabilité financière.
- La précarité des équipes constituées comme des ressources matérielles des organisations, le manque de locaux et de moyens techniques sont autant de contraintes qui pèsent sur les associations.
- La rotation excessive des personnes impliquées dans les projets bien souvent par manque de projection professionnelle au sein de l'organisation accentue aussi les faiblesses de la gestion économique interne des associations.
- La plupart des associations rencontrées ont identifié le manque de bénévolat

comme une des principales difficultés des associations. Certaines ont cependant réussi à pallier en partie à ce problème grâce à l'adoption de différentes mesures d'encouragement (possibilités de rémunération ; de formations et autres avantages) afin de motiver la participation active des bénévoles.

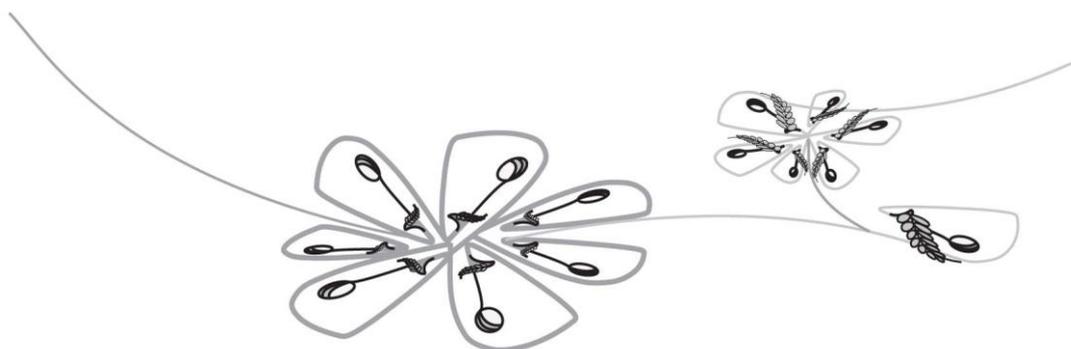
- Les associations qui ont obtenu des financements n'ont pas réussi à stabiliser des équipes. Les personnes sont engagées pour le temps limité du projet. Ce manque de stabilité des ressources humaines est un des facteurs clef qui entrave la consolidation du travail des associations et la capitalisation des expériences acquises.
- Le manque de stimulant, attrait du secteur associatif est du en grande partie aussi au fort personnalisme- présidentielisme qui domine encore la plupart des associations créées à l'initiative de fortes personnalités qui ont peine à déléguer, transmettre leurs capacités, fonctions et prérogatives au sein des associations.
- Cette précarité est en grande partie liée aux rapports problématiques qui dominent les relations entre associations et environnement institutionnel et entre l'association et la société. Les bonnes ou mauvaises relations des associations avec les autorités locales dans le milieu rural constituent un facteur déterminant de succès ou d'échecs pour le projet associatif. Dans de nombreux cas il existe une forte dépendance assortie d'un contrôle rapproché des associations.
- De nombreux projets mis en place par les associations destinés aux femmes dans le milieu rural se limitent à reproduire des formules déjà utilisées sans réaliser une étude des besoins au préalable. Les résultats mitigés de ces initiatives mettent en évidence le manque de travail de proximité préalable à la mise en place de ces projets et l'implication des bénéficiaires dans les différentes phases de leur réalisation.
- En ce qui concerne la création de réseaux : dans de nombreux cas il s'agit avant tout d'une démarche guidée par les bailleurs de fonds qui a du mal à s'enraciner dans le milieu associatif algérien : les réseaux qui ont été créés dans le cadre de projets n'ont pas réussi pour la plupart à perdurer une fois le projet achevé. En général on peut détecter la présence de malentendus sur l'objectif de la mise en réseau et sur le mode de fonctionnement: l'individualisme et le caractère présidentieliste des associations génèrent souvent des problèmes de gouvernance interne.

- L'étude des associations dans le milieu rural a fait ressortir l'existence d'une rupture entre les différents discours féminins que l'on peut retrouver dans le milieu urbain et le milieu rural. D'un côté les associations urbaines dont la visibilité, les capacités et les structures surpassent en général largement celles des associations de femmes dans le milieu rural sont porteuses d'un discours essentiellement axé sur la revendication des droits. Il ne rencontre en général que peu d'écho parmi les associations rurales qui au quotidien font souvent face à des besoins et problèmes beaucoup plus basiques.
- En ce qui concerne le tissu associatif dans le milieu rural l'intégration de la perspective genre est loin d'être acquise, considérant par là l'incorporation dans les objectifs comme dans les différentes actions des associations de l'idée de changement des rapports de pouvoir entre hommes et femmes et pour la promotion de l'équité, égalité dans le développement. On peut observer en général dans la majorité des activités que réalisent ces associations un manque de concordance avec l'approche genre.
 - La plupart des projets sont orientés vers l'acquisition de ressources mais il ya un manque de stratégies à moyen et long terme visant à promouvoir les changements et assurer la pérennité des projets et garantir l'indépendance économique des femmes.
 - La plupart des projets réalisés ne mettent pas non plus l'accent sur la sensibilisation ou la dénonciation de situations inégalitaires qui touchent le collectif des femmes et les moyens pour surmonter cette situation.
 - Il y a en général une confusion assez généralisée entre les activités ou actions qui intègrent une approche genre et celles qui sont globalement destinées aux femmes. En général l'interprétation et la compréhension de l'approche genre se limite à la réalisation d'activités par les femmes et pour les femmes.
 - Il s'agit d'activités orientées vers la satisfaction des besoins primaires ou de prestations de services mais qui n'abordent pas leurs intérêts stratégiques liés à leur position sociale (capacité de prise de décision ; égalité des genres, connaissances de leurs droits, meilleur contrôle des ressources, santé sexuelle et reproductive, liberté de mouvement...).
 - Dans la réalisation de ces projets la gestion des espaces maintient l'aspect

ségrégatif et l'absence de mixité dans le souci de ne pas bousculer les coutumes et valeurs traditionnelles. Cette fragmentation et absence de mixité au sein de la plupart des associations consultées ne permet pas non plus de faire avancer les mentalités et de réaliser un important travail avec les hommes.

- La plupart des associations féminines rencontrées sont exclusivement intégrées par des femmes. Au sein des associations généralistes la présence féminine est rare ou parfois même figurative dans la mesure ou bien souvent elle répond à un critère d'utilité ou aux requêtes ou exigences des bailleurs de fonds. Elles sont très peu en tout cas à assumer des postes de responsabilité au sein de ces associations.

V. RECOMMANDATIONS ET LIGNES D'ACTION POSSIBLES



V. RECOMMANDATIONS ET LIGNES D'ACTION POSSIBLES

- Tout d'abord il est important de souligner que l'Algérie est un pays très grand qui recèle une grande diversité culturelle, sociale et économique. Les modes de vie, le poids des traditions et le statut de la femme ne sont pas homogènes même si parfois il n'y a que quelques kilomètres qui séparent deux localités. On trouvera par exemple des différences de taille vis-à-vis du statut de la femme entre Laghouat et Messaâd, deux localités que ne séparent qu'une centaine de kilomètres.
- La prise en compte de cette diversité oblige bien évidemment les acteurs de la coopération, bailleurs de fonds et ONG à connaître en profondeur les espaces d'intervention et à identifier les acteurs clefs avant de choisir de façon adéquate les associations partenaires, les projets et les populations à cibler. C'est une tâche difficile qui requiert investissement en temps et ressources financières que beaucoup d'organisations peuvent difficilement assumer d'où l'importance de mettre à profit et de partager les expériences acquises dans les différentes régions. L'application d'une même recette qui collerait à toutes ces réalités est certainement vouée à l'échec.
- Il est important d'accumuler une bonne connaissance du domaine social, politique et économique dans le cadre duquel se déroule le projet qui devrait comprendre dans les divers contextes une étude en profondeur sur les questions de genre en abordant les questions suivantes :
 - Comment la division du travail se met-elle en place
 - Quels sont les rôles, droits et responsabilités des hommes et des femmes
 - Qui a accès et contrôle les ressources (économiques, sociales et politiques)
 - Le contrôle et la disponibilité du temps
- Étant donné le degré de difficulté que présentent les interventions dans le milieu rural il est important pour les ONG internationales de concentrer leurs efforts sur un nombre limité de régions afin de permettre un meilleur suivi et accompagnement. Une recommandation qui découle du fait de la grande diversité des contextes et complexité des espaces d'intervention qui requiert un engagement sur la durée. Il serait donc nécessaire de réaliser au préalable une étude exhaustive des caractéristiques sociales, économiques politiques et culturelles dans chaque région ou les ONG prétendent intervenir. Ces diagnostics et identifications préalables que

certaines ONG réalisent devraient être mis à profit par l'ensemble des acteurs de la coopération. Les collaborations et échanges d'informations doivent être aussi multipliés avec les autres acteurs internationaux présents. Il serait très intéressant par exemple de connaître plus en détail l'expérience de la GTZ et ses initiatives menées à Ghardaïa⁴² et aussi, de capitaliser l'expérience de l'IMDR de CERAI à Hachem, Mascara.

- Le soutien aux associations dans le milieu rural devrait constituer un axe prioritaire, sans oublier les zones périurbaines qui sont devenues au cours des dernières années des foyers importants de pauvreté. Il s'agit des zones les plus défavorisées qui enregistrent aussi les taux de pauvreté les plus élevés et où les besoins économiques et sociaux sont très importants. Ce sont des régions qui en même temps présentent d'importants défis dans la mesure où le tissu associatif y est faible. Le manque d'associations qui pourraient constituer au départ un noyau actif qui pourrait produire un effet d'entraînement constitue un obstacle important.
- Les stratégies d'interventions destinées à renforcer le tissu associatif dans le milieu rural et plus particulièrement celui qui représente et défend les intérêts des femmes doivent compter dans un premier temps sur l'implication active de « personnes ressources » susceptibles de multiplier les actions et apports et contributions du projet à mettre en place par rapport aux objectifs fixés. Étant donné l'état de faiblesse des associations l'identification en leur sein des personnes dotées des qualités nécessaires pour transmettre et multiplier les capacités au sein des associations constitue un élément déterminant pour le succès ou échec des initiatives entreprises.
- Dans le milieu rural et compte tenu du fait que le tissu associatif est en général faible le soutien aux petites associations constitue un élément clef et nécessaire. Même si ces petites associations sont porteuses de projets aux dimensions réduites, elles ont un potentiel intéressant du fait de leur ancrage et du travail de proximité qu'elles réalisent à condition que leurs projets soient cohérents et pertinents vis-à-vis des attentes et besoins de la population. Soutenir ces associations, même si au départ leur portée semble limitée pourrait leur permettre d'élargir leur champ d'action et d'impliquer un plus grand nombre de personnes

⁴² La GTZ a par exemple soutenu un projet de FIDES à Ghardaïa : la création en 2008 d'une compagnie privée algérienne qui offre des financements à des petites entreprises adaptés aux valeurs et organisations sociales de la région du Mzab. Ce service crée en partenariat avec une banque islamique algérienne est un exemple de recherche de solutions créative adaptés aux modèles sociologiques et culturels locaux.

dans le projet associatif permettant par là même tout un apprentissage de la citoyenneté qui font de ces projets de socialisation une école fondamentale.

- Pour le renforcement de la participation des femmes dans le tissu associatif dans le milieu rural le choix des associations locales est un élément clef qui va conditionner en grande mesure la possibilité d'atteindre ou non les objectifs fixés. Les associations locales amenées à renforcer la participation des femmes et l'intégration de l'approche genre doivent pour cela réunir certaines conditions, capacités, savoir-faire où être disposées à acquérir ces compétences. À mode indicatif nous pouvons citer les suivantes :
 - Une connaissance basique de certaines méthodologies pour l'identification des projets, le suivi, l'évaluation et la communication avec les populations ciblées.
 - Une connaissance minimum de l'approche genre. Il est indispensable pour des associations qui travaillent avec et sur le genre si petites soient-elles que tous les membres de l'association soient en effet familiarisés avec cet outil essentiel dans tout processus de développement de projets destinés aux femmes
 - Une bonne connaissance de la planification stratégique. La plupart des associations rencontrées n'en ont pas. Il s'agit d'un élément nécessaire pour établir des objectifs clairs qui prennent en compte l'approche genre.
 - Promouvoir une participation significative des femmes dans les différentes étapes du projet. Même si cela semble évident il faut néanmoins rappeler en effet que les femmes jouent parfois un rôle secondaire au sein d'associations qui ont comme objectif la promotion du genre.
- Mettre l'accent sur la formation et les ressources humaines. Les capacités professionnelles apparaissent comme des axes de travail fondamentaux. Néanmoins, leurs résultats et impacts dépend beaucoup de la mise en place d'un travail d'accompagnement et suivi, qu'il est nécessaire de prolonger dans la durée quand il s'agit de petites associations aux capacités limitées, tout en évitant que cet accompagnement ne finisse par créer une forte dépendance.
- Il s'agirait aussi de mettre l'accent sur la professionnalisation des associations tout en prenant garde de ne pas défigurer leurs projets et leurs stratégies par l'imposition de modes de gestion trop lourds ou intrusives (procédures administratives).

- Le renforcement de la capacité de gestion interne des associations devraient aussi comprendre l'introduction de mécanismes de transmission des savoirs et capitalisation d'expériences au sein des organisations qui garantissent leur pérennité au delà de la stabilité ou présence des dirigeants qui encadrent le projet associatif. Il s'agirait ici de réfléchir à la mise en place de mécanismes de gestion interne qui aide les associations à archiver, structurer leurs acquis et savoirs afin de faciliter la transmission aux autres membres de l'association.
- De nombreux projets de coopération promus par des ONG et bailleurs de fonds internationaux semblent avoir choisi le même modèle de projets : programmes de formations destinés à renforcer le tissu associatif qui ont souvent les mêmes composantes : gestion associative ; genre ; gestion du cycle de projet) et qui suivent les mêmes méthodes : cycles de formations dirigées aux membres des associations avec une mise en pratique par le biais du financement de microprojets (Cideal, Cerai, Solidaridad International)...Le fait que plusieurs associations ait choisi le même modèle ne constitue pas en soi un problème de duplication car les besoins en formation sont dans le contexte associatif algérien de grande ampleur. Mais ce qui est dommage est le manque de concertation entre les entités qui réalisent le même type de projets (avant, après ou pendant) afin de mettre à profit les expériences acquises en la matière et les mettre en commun.
- En ce qui concerne les activités génératrices de revenus que beaucoup d'associations ont mis en place il serait intéressant d'établir des mécanismes de contrôle et de suivi des projets qui permettent de voir comment les femmes gèrent les revenus obtenus. Il est intéressant d'analyser a posteriori l'impact que ces projets ont pu avoir à plus long terme. Pour établir ces mécanismes de suivi il est essentiel de compter sur une analyse de départ. L'évaluation de l'impact de ce type de projet pourrait se faire par le biais de la définition d'indicateurs qui mesurent d'une part l'accès des femmes aux ressources (indicateur : nombre de femmes qui ont bénéficié d'une formation par exemple, nombre de femmes qui ont obtenu un diplôme, nombre de femmes qui ont développé une AGR) et d'autre part le contrôle des ressources : création d'une coopérative ; capacités pour réaliser ou non des démarches administratives avec les autorités locales ou entités bancaires.

- L'identification et la définition des activités proposées dans ce cadre et leur mise en place devraient prendre en considération les facteurs suivants :
 - L'identification des activités traditionnelles productives susceptibles d'avoir un potentiel économique et l'importance de capitaliser le savoir traditionnel et ne pas reproduire des formules toutes faites sans réaliser d'études préalables de faisabilité. Il est important de considérer la rentabilité productive de l'activité proposée. Une bonne connaissance des coutumes, modes de vie, statut de la femme dans les régions où ces projets vont prendre forme est un préalable indispensable pour garantir la viabilité du projet.
 - Mettre l'accent sur l'accompagnement, d'où l'importance d'introduire une démarche participative dans tout le cycle du projet.
 - Il est nécessaire aussi d'établir une communication fluide avec les autorités et institutions publiques compétentes en la matière et les acteurs locaux, privés comme publics pour assurer la continuité du projet.
- Il est important aussi de promouvoir les espaces d'échanges, de rencontre entre les associations afin d'articuler un dialogue régulier.
 - L'importance des échanges et la création d'espaces pour la mise en commun d'expériences différentes est importante à plusieurs niveaux : au niveau régional entre les différents pays maghrébins mais aussi et surtout au sein même de l'Algérie traversée par de très fortes disparités régionales et contrastes culturels, économiques et sociaux que l'enclavement et le repli sur soi provoqué par la violence de la décennie noire des années 90 n'ont fait qu'accentuer.
 - Promouvoir la création de plateformes, multiplier les espaces d'échanges de façon à articuler un dialogue régulier entre les différentes associations partenaires dans le milieu rural à partir d'associations qui ont déjà acquis une expérience est un point prioritaire et un préalable à la création de réseaux. C'est en effet à partir de la multiplication de ces échanges que des mécanismes de coordination peuvent être mis en place afin de mieux orienter et cibler les activités à développer en fonction des capacités de chacun.
 - Promouvoir les contacts et les échanges entre les associations de toutes tendances aussi bien celles qui ont un profil plus traditionnel islamiste comme

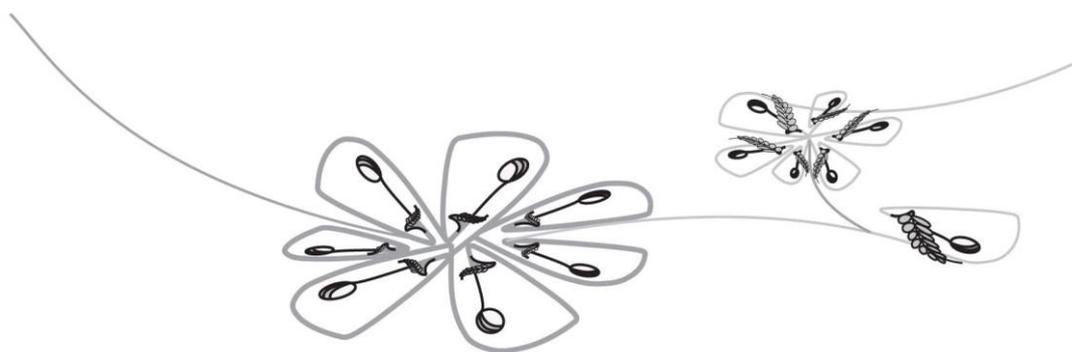
les progressistes. Ce n'est pas une tâche facile étant donné que les associations féminines progressistes et islamistes ont des positions diamétralement opposées. L'absence de dialogue et le manque d'échange entre les différents types d'associations limite la portée et l'impact des stratégies mises en place dans le but de faire évoluer le statut de la femme en général au sein de la société algérienne.

- Pour cela il est important de chercher des domaines de collaboration spécifiques qui peuvent stimuler ces échanges tout en évitant les points de ruptures ou les questions sur lesquelles les deux mouvements se montrent intransigeants.
- Il est important aussi de mettre en exergue les expériences positives même s'il s'agit d'initiatives à très petite échelle et de petite envergure : de part l'originalité de son modèle de fonctionnement, l'APFFH constitue en soi une expérience originale, novatrice et porteuse qui réunit les conditions requises pour assurer le succès du projet associatif :
 - La jeunesse des femmes qui sont à l'origine de l'association, leur forte motivation et volonté d'apprendre ainsi que de partager les expériences.
 - La confiance et les relations de proximité qu'elles ont établies avec les populations ciblées par leurs projets.
 - La confiance des autorités locales qui leur ont cédé des locaux pour l'association.
- Par ailleurs le succès ou l'échec des projets de coopération mis en place entre les associations et les partenaires étrangers dépend beaucoup de la fluidité de la communication et de la transparence réciproque des deux organisations. Il s'agit de facteurs clefs qui même s'ils semblent à priori évidents, ne sont pas toujours mis en pratique dans le rapport entre les associations et leurs partenaires étrangers.
- Dans cette même perspective, et afin d'éviter aussi les susceptibilités ou l'instauration de relations asymétriques entre les associations locales et leurs partenaires étrangers, il s'agirait d'axer les relations entre les deux entités sur la notion d'échange et de transfert de savoirs et pratiques entre les acteurs internationaux et locaux. Il ne s'agit pas d'imposer de façon verticale des modèles d'actions ou d'interventions. L'imposition de solution ou modèle de développement

a souvent un effet de repoussoir et plus encore, par des sociétés travaillées par leur passé colonial comme l'Algérie. Cette susceptibilité est encore plus accentuée quand il s'agit d'aborder le rôle de la femme et sa place dans la société. Le refus du modèle occidental est souvent instrumentalisé et mis en avant pour maintenir le statu quo.

- Les structures et organisations traditionnelles devraient être impliquées pour faciliter l'adhésion de la population locale aux objectifs du projet.
- Ainsi il serait souhaitable de mettre en place une stratégie de communication claire et transparente vis-à-vis de l'ensemble de la communauté ciblée par l'intervention et des autorités locales afin d'éviter les malentendus et les tensions et permettre une meilleure intégration du projet et des associations qui en sont porteuses au sein de la communauté.
- Les outils comme l'évaluation et la mise en commun de leurs résultats pourraient être particulièrement utiles pour améliorer les stratégies d'action, l'adaptation des projets et le choix des partenaires locaux.

VI. ANNEXES



ANNEXE 1. LISTE D'ACRONYMES

AAPF : Association Algérienne de Planification Familiale

ACCD : Agence Catalane de Coopération au Développement

AELFH : Association pour l'Égalité devant la Loi des Femmes et des Hommes

AFAM : Association des femmes algériennes médecins

AFEPEC : Association Féminine pour l'Epanouissement de la Personne et l'Exercice de la Citoyenneté

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AITDF : Association Indépendante pour le Triomphe des Droits des Femmes

AMUSNAW

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes

APD : Aide Publique au Développement

APFFH : Association pour la Promotion de la Femme et la Fille Hachémite

APPEPT : Association de la Propreté, Protection de l'Environnement et de la Promotion du Tourisme

AWSTPF : Association Willayale « Sciences et Travail » pour la Promotion de la Femme

CERAI : Centre d'Études Rurales et Agriculture Internationale

CIDDEF : Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme

CNES : Conseil National Économique et Social

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

CRASC : Centre National de Recherche en Anthropologie Sociale

EAC : Exploitations Collectives Agricoles

EAI : Exploitations Agricoles Individuelles

ESIL : Emplois Salariés d'Initiative Locale

FARD : Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits

FFS : Front des Forces Socialistes

FIS: Front Islamique du Salut

FMI : Fond Monétaire International

GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

IDMC: Internal Displacement Monitoring Center

IECAH: Instituto de Estudios sobre Conflictos y Acción Humanitaria

IMDR : Introduction d'un Modèle de Développement Rural

LADH : Ligue Algérienne des Droits de l'Homme

LPSJE : Ligue de Prévention et de Sauvegarde de la Jeunesse et de l'Enfance de Tizi Ouzou

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONS : Office National des Statistiques

ONU : Organisation des Nations Unies

PAGS : Parti de l'Avant-Garde Socialiste

PCPA : Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie

PNDA : Plan National de Développement Agricole

PNB : Produit National Brut

PNDA : Plan National de Développement Agricole

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPDRI : Projets de Proximité de Développement Rural Intégré

PT : Parti des Travailleurs

RCD : Rassemblement pour la Culture et la Démocratie

TAMARI : Association pour la Promotion de la Femme Rurale de la Wilaya d'Oran

UNDAF: United Nations Development Assistance Framework

UNFA : Union Nationale des Femmes Algériennes

UN-INSTRAW: United Nations International Research and Training Institute for the Advancement of Women

ANNEXE 2. BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages de référence

- ADDI Lahouari : « Les partis politiques en Algérie », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, Tome 2 : Le Maghreb (N° 111-112), 2005 pp. 139-162.
- ADDI Lahouari, « Problématique de la société civile en Algérie : Quelques éléments théoriques et historiques », Communication à l'occasion de Université d'été du CNES, septembre 2007.
- ASLAOUI Leila, *Coupables*, Paris: Buchet Chastel, 2006.
- BENBEKHTI, Omar, Ahmed SAIFI, et Benziane, BOUALEM: "Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) : Algérie: de la réforme agraire au développement rural, l'évolution des interventions en milieu rural, Porto Allègre. Brésil, 7 au 10 mars 2006.
- BEN NEFISSA Sarah, *Pouvoirs et Associations dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2002.
- BESSAOUD Omar : « La stratégie de développement rural en Algérie », *Options Méditerranéennes*, Sér. A / n°71, 2006.
- BOUBEKEUR Amel : « L'impact de l'évolution de l'islam politique sur la cohésion nationale en Algérie », *Fondation Friedrich Ebert*, 2008, voir : <http://www.fes-alger.org>
- BOUKELLA Mourad, *Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire*, *Fondation Friedrich Ebert*, septembre 2008, voir : <http://www.fes-alger.org>
- BOUZIDI, Abdelmadjed, *La Gouvernance en Algérie*, *Friedrich Ebert*, septembre 2008, voir : <http://www.fes-alger.org>
- CARAPICO Sheila: «NGOs, INGOs, GO-NGOs and DO-NGOs: making sense of Non-Governmental Organizations», *Middle East Report*, n°214, 2000.

- CHALABI EI Addi, *La presse algérienne au dessus de tout soupçon*, Alger, Ina Yas, 1999.
- DAHAK Bashir, *La liberté d'associations en Algérie*, 2007, consultado en www.euromedrights.net
- DAOUD, Zakia, *Féminisme et politique au Maghreb (1930-1992)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1993.
- DERRAS O., L'histoire du mouvement associatif en Algérie –état des lieux, in Actes du colloque « la bonne gouvernance et ONG dans les pays arabes », 29, 30 mars 2000.
- DERRAS Omar, *Le mouvement associatif au Maghreb*, Les Cahiers du CRASC, n°5, 2002.
- DERRAS Omar : « La participation associative et rapport au politique des jeunes en Algérie », dans les cahiers du CRASC n°5 « Le mouvement associatif au Maghreb », 2002
- DERRAS Omar, *Le phénomène associatif en Algérie*, Alger, Fondation Freidrich Ebert Stiftung, 2007.
- DERRAS Omar: « Les algériennes dans l'espace associatif », *Les Cahiers de Liberté*, n°2, mars-avril 2009.
- ENTELIS J.P and Naylor P.C., *State and Society in Algeria*, Westview Press, 1992.
- ENTELIS: "Civil society and the authoritarian temptation in Algerian politics. Islamic democracy versus the centralized states", en *Civil society in the Middle East*. Vol 2 , 1996
- FERIAEL Lalami: "Les amendements du code algérien de la famille, une réforme en trompe l'œil », *Confluences Méditerranée*, n°59, automne 2006, p.23-30.
- GRAY, Doris: "Women in Algeria today and the debate over family law", *Middle East Review of International Affairs*, Vol. 13, No. 1, Mars 2009.
- HAMADACHE, Hilel: " Rente pétrolière et évolution du secteur agricole en Algérie. « Syndrome hollandais et échangeabilité », Série « Master of Science » n° 103, Thèse de Master of Science du CIHEAM – IAMM n° 103 – 2010.

- HAOUIRI A y BENBEKHTI O. "Etude socio-economique et anthropologique Aïn El Kerma et Benfreha des communes". Projet Formation et accompagnement des associations de développement local et promotion de la femme rurale dans la Wilaya d'Oran, financiado por la AECID. Août 2008.
- HENNI, Saïda: "Pauvreté de capacité et développement durable en Algérie », The 4th International Conference on the Capability Approach "Enhancing Human Security" Septembre 2004, University of Pavia.
- INRA: "Savoir faire dans les milieux à composante pastorale ; un patrimoine immatériel à sauvegarder : cas de la daïra de Messaad » Mohamed Kanoun, Amel Meguellati, Abdelhakim Ouzzane.
- KETTAB, Sahra : « Les violations des libertés associatives », dossier n°9, Comité Justice pour l'Algérie. 2004.
- KANOUN Mohamed, LARBI Cherfaoui, Lakhdar BOUKHARI, Ali MATALLAH : « Cadre institutionnel : gestion participative des ressources naturelles et renforcement durable des moyens d'existence des communes agro-pastorales (le cas de la Wilaya de Djelfa), INRAA/ICARDA/IFAD/FADES.
- LACOSTE-DUJARDIN, Camille : « géographie culturelle et déopolitique en Kabylie », *Hérodote*, n°103, 2001.
- LIVERANI, Andrea, *Civil society in Algeria, the political functions of associational life*, Londres, Routledge, 2008.
- LLOYD C: "Organising across Borders: Algerian Women's Associations in a Period of Conflict", *Review of African Political Economy*, Vol. 26, No. 82, North Africa in Africa, 1999, pp. 479- 490.
- LLOYD C: "From taboo to transnational political issue: Violence against women in Algeria", *Women's Studies International Forum*, Volume 29, Issue 5, September-October 2006, pp.453-462.
- MOHSEN FINAN Khadija : « L'évolution du statut de la femme dans les pays du Maghreb», notes de l'IFRI, Juin 2008, voir : www.ifri.org
- NACIRI RABÉA: « Civil society organizations in North Africa: Algeria, Morocco and Tunisia », décembre 2009 voir:

http://foundationforfuture.org/files/North_Africa_English.pdf

- PRATT Nicola, *Democracy and authoritarianism in the arab world*, Londres, Boulder, 2007.
- REBOUHA, Fafa et Pascal Pochet, « Mobilité et accès à la ville pour le travail des populations pauvres du périurbain d'Oran », *Cahiers de la Méditerranée*, 2010 : URL : <http://cdlm.revues.org/index4706.html>
- RULLEAU Claudine : «La vie associative dans la face cachée de l'Algérie », *Confluences Méditerranée*, n°45, 2003.
- SAÏ Fatima Zohra: « Les associations féminines en Algérie entre le politique et le socio-culturel » dans *L'Algérie face à la mondialisation*, Tayeb Chentouf, 2008
- SALHI Brahim, KARAOUZÈNE Mohamed, *Le mouvement associatif en Algérie: Histoire, législation, état des lieux*, Unité de Gestion de Programme – UGP/ONG's, 2007.
- SALHI Zahia Smail : « the algerian feminist movement between nationalism, patriarchy and islamism », *Women's studies International Forum*, vol 33, Issue 2 , marzo abril 2010.
- SIGNOLES Aude: « Réforme de l'État et transformation de l'action publique », dans *La politique dans le monde arabe*, Élisabeth Picard, éd, Paris, Armand Colin, p. 239-261, 2006.
- TALAHITE, Fatiha: "Algeria female employment in transition", conférence dans le cadre du séminaire : 8 Mediterranean Social and Political Research Meeting », European University Institute, Florence, mars 2007 voir : <http://hal.inria.fr/docs/00/20/36/48/PDF/2007MM-ws1-Talahite.pdf>
- TILLELI Emma : « Le mouvement citoyen de Kabylie » *Pouvoirs*, n°106, 2003.
- THIEUX Laurence, *Islamismo y democracia en Argelia, Francia y Estados Unidos frente al conflicto*, Madrid, Ediciones del Oriente y del Mediterráneo, 2007.
- YOM, L. Sean: « Civil society and democratization in the arab world », *Middle East Review of International Affairs*, Vol 9, n°4, 2005.

2. Documents

- CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LES DROITS DE L'ENFANCE ET DE LA FEMME (CIDDEF) : « CONNAISSANCE DES DROITS DES FEMMES ET DES ENFANTS EN ALGERIE », FEVRIER 2009, VOIR : [HTTP://WWW.CIDDEF-DZ.COM/](http://www.ciddef-dz.com/)
- COLLECTIF '95 MAGHREB EGALITE, AUTO-PORTRAIT D'UN MOUVEMENT : LES FEMMES POUR L'EGALITE AU MAGHREB, RABAT, FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, JANVIER 2003 AUTO-PORTRAIT, COLLECTIF 95 MAGHREB EGALITE, FONDATION F. EBERT
- FARD : (FEMMES ALGERIENNES REVENDIQUANT LEURS DROITS) : GENRE ET DEVELOPPEMENT EN ALGERIE, FATMA BOUFENIK, JUIN 2009. VOIR : [WWW.RIGPA-DZ/FEMMESALGERIENNES](http://www.rigpa-dz/femmesalgeriennes) ET [WWW.RIGPA.KAZEO.COM](http://www.rigpa.kazao.com)
- FIDH : LA « MAL-VIE »: RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS EN ALGÉRIE, FEDERATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME (FIDH), COLLECTIF DES FAMILLES DE DISPARU(E)S EN ALGERIE (CFDA), LA LIGUE ALGERIENNE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME (LADDH), AVRIL 2010.
- MINISTÈRE CHARGÉ DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION FÉMININE
 - Violences envers les femmes en Algérie- Enquête Nationale de Prévalence- Analyse des résultats- Enquête réalisée par le CRASC en 2006.
 - La Femme dans la législation nationale, recueil de textes.
 - La femme algérienne ... réalité et données, *Consultés en :* www.femmesalgeriennes.gov.dz/.../statut_de_la_femme_FR_130110_1_.pdf
 - Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes
 - Etude d'affinement de la carte de la pauvreté de 2000, Communes pauvres : territoires, populations et capacités d'action, Agence Nationale d'Aménagement du Territoire, Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger, mars 2006.
- NATIONS UNIES
 - UN- INSTRAW- CAWTAR, "Participation des femmes à la vie économique et

insertion dans le processus de décision », mars 2009 : Rapport de Synthèse des trois Recherches-Actions nationales, Avril 2010: <http://www.womenpoliticalparticipation.org/upload/publication/publication13.pdf>.

- Plan cadre des Nations Unies pour la coopération au développement (UNDAF) : ALGERIE 2007-2011, juin 2006.
- Rapport PNUD sur le développement humain en Algérie, Alger 2007.

ANNEXE 3. LISTE DES ENTRETIENS REALISES

1. RAMDANE LADOURI, président de l'association TANEFLITH- Développement, Ath Yenni, Kabylie, Algérie, 28/05/2010.
2. AHMED FARID, président de l'association Tajmat Djebba, Djebba, Kabylie, 29/05/2010.
3. KARIM NATURI, président du bureau de la LADDH de la Wilaya de Bejaïa, 29/05/2010
4. ALI MOUSSAOUI, membre du Conseil National de la LADDH, Bejaia, 29/05/2010
5. Mme BRAHIM, sociologue, Tizi Ouzou, 29/05/2010

Réunion avec des associations à Tizi Ouzou : 30/05/2010

6. OUIZA KEBBAS, présidente de la Ligue Pour la Sauvegarde de la Jeunesse et de l'Enfance.
7. KRIM FATMA Ligue de prévention et sauvegarde de la jeunesse et de l'enfance (LPSJE), chargée de la documentation sur la violence de genre
8. OURDIA BOUDIAF, LPSJE, coordinatrice du centre repère « Lehwi »
9. MALIKA NEMMAR, LPJE
10. ZAHRA CHERFA, Présidente de ASFRU femme rurales de la Wilaya de Tizi Ouzou
11. SAIDA DJAOUD, LPSJE, directrice du centre Repère, chef de projet « informons de nos capacités pour mieux agir »
12. FARIDA AIT KACI, LPSJE, Chef de projet : décentralisation de l'action préventive, formation de base dans le développement rural
13. MR. BENMENDOUR, association de village THARA, commune de Thisednane, Illilthène

14. ABDELMOUMEN KHELIL, secrétaire général de la LADDH, Alger, 31/05/2010
15. FATIMA YOUS, Presidente de SOS Disparus, Alger, 31/05/2010
16. ZOHRA BOUAITA, Consultante Agro-économiste, Management de projets, Alger, 31/05/2010.
17. ZOUBIDA KOUTI, Chargée du projet sur le renforcement de la société civile de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, Alger, 31/05/2010.
18. FLORENCE DUVAUCHELLE, Chargée de projet et de communication, Fondation Friedrich Ebert Stiftung, Alger, 31/05/2010.
19. BAYA ZITOUNE, présidente de l'association Nationale « Femme et développement rural » et du réseau ANFEDR, Alger, 31/05/2010.
20. NADIA AÏT ZAÏ, directrice du CIDDEF, Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfance et de la femme, Alger, 31/05/2010
21. OURIDA CHOUAKI, Fatma N'soumeur, Alger, 01/06/2010.
22. IMENE IRICHI, UNIFEM, Alger, 01/06/2010.
23. NAIT HAMOUD, agro-économiste, Horizons agro-alimentaires, bureau d'études, ex Touiza, consultant agronome, Alger, 01/06/2010.
24. FAROUDJA MOUSSAOUI, Amusnaw, Alger, 01/06/2010.
25. NAIMA ALLOUCHE, Femme et communication, Alger, 01/06/2010.
26. Mme FERAL, ONG 2 (zone Djelfa, Messaad), Alger, 01/06/2010.
27. M. KANOUN, Unité de Recherche, INRAA, Djelfa, 02/06/2010
28. ATTALAH LADJAH, Najah, Laghouat, 03/06/2010.
29. YAMINA ROGTI, Association pour la promotion de la femme rurale, Laghouat, 03/06/2010.
30. MME ZIREGUE BENT EL HADJ, Associations pour les femmes et les jeunes ruraux, Laghouat, 03/06/2010.
31. BEN AMEUR ZAHRA, ASSALA, Djelfa, 03/06/2010.

32. LAHDAR ALI, Trésorier de l'Association, Djelfa, 03/06/2010.
33. DAHMAN BENGHARBI, Chef de service de la promotion de la terre et de l'investissement, Direction des Services Agricoles de la Wilaya de Djelfa, Djelfa, 03/06/2010.
34. DAHMANI OUMELDJILLALI, présidente de l'Association pour la promotion de la femme et la fille Hachemite, Mascara, 06/06/2010.
35. AHLEM REMIL, membre de l'Association pour la promotion de la femme et la fille Hachemite, Mascara, 06/06/2010.
36. SAMIA ZENGLA, directrice de la coopérative de Couscous, de l'Association pour la promotion de la femme et la fille Hachemite, Mascara, 06/06/2010.
37. MADANI ABASSIA, Présidente de l'Association de promotion de la femme rurale, Sidi Lahcen, 07/06/2010.
38. FATMA ALAOUI, ex-chef de Projet ONGII, membre de l'Association de promotion de la femme rurale, Sidi Lahcen, 07/06/2010.
39. YAMINA HATITE, Présidente de Tafahul pour le Femme Handicapée, Sidi Lahcen, 07/06/2010.
40. MOUNIR BENRAIS, Tamari, conseiller technico-sanitaire au développement, Oran, 07/06/2010.
41. AZIZ KOUTI, professeur de géographie Université, Oran, 07/06/2010.
42. NADIA BOULAJAS, Présidente de l'Association Moustaqbel, Fleuris, Oran, 08/06/2010.
43. FATIMA BOUFENIK, Présidente de FARD, Oran, 08/06/2010.
44. FATIMA SEBÄA Chercheur attaché au CRASC, Oran, 08/06/2010.
45. HABIBA SEMMACHE, Présidente de l'Association Tamari, Oran, 08/06/2010.
46. BOUALEM SEIRI CHOUGRANI, Président de l'Association APROSCH- Action Promotion Sociale et Culturelle, Oran, 09/06/2010.

47. DJAMEL RAHMAN, Directeur de la Direction de l'Action Sociale, Oran, 09/06/2010.
48. OMAR BENBEKHTI, sociologue, professeur de la Universidad de Orán, Oran, 09/06/2010.
49. MARINA CALVO PEREZ, responsable de projets de coopération, OTC, Oran, 10/10/2010.
50. JUAN MANUEL MEDINA, Chargé de projets de la Fondation CIREM, Madrid, 13/07/2010.
51. AMANDA ANDRADE, CIDEAL, Madrid, 15/07/2010.
52. MANUEL MÉNDEZ, SOLIDARIDAD INTERNACIONAL, Madrid, 15/07/2010